



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

L'ÉNERGIE RESPONSABLE, NOTRE ENGAGEMENT



L'ÉNERGIE RESPONSABLE, NOTRE ENGAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

04

1• LA GOUVERNANCE

1.1. Les instances	05
1.2. Les compétences au plus près des besoins des communes	10
1.3. Les partenariats territoriaux, départementaux et régionaux.....	12

14
22**2• PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2024****3• L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX,
CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT**

3.1. La concession, principes et organisation	24
3.2. Les modalités du contrôle de la concession	26
Focus Un nouveau contrat de concession	28
3.3. Les travaux de TE05 sur le réseau de distribution d'électricité.....	31
3.4. Les études préalables	33
3.5. Le guichet urbanisme.....	34
3.6. L'action du syndicat en matière de télécommunications et de communications électroniques	36
3.7. L'action du syndicat en matière d'éclairage public	38
Focus Un nouvel accord cadre 2024-2028	48

50

4• LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4.1. Le bouquet de services transition énergétique.....	52
4.2. La mobilité électrique durable.....	54
4.3. La production d'énergie renouvelable	58
4.4. La production photovoltaïque & hydroélectrique	60
4.5. Les réseaux de chaleur	62
4.6. La rénovation énergétique des bâtiments	63
4.7. Les sites isolés	64
4.8. Groupement d'achat	65
4.9. Instrumentation et télégestion	65
Focus Le pôle innovation de TE05	66

68

5• RESSOURCES HUMAINES & FINANCES

5.1. Une équipe compétente au service des communes et du territoire	70
5.2. Les finances	74

78

ANNEXES

Liste des bornes de recharge	78
Liste des affaires mises en service.....	80



L'action publique est une œuvre au long cours qui nécessite un travail constant, des moyens d'investissement et des capacités d'adaptation et d'innovation. C'est particulièrement vrai dans nos territoires de montagne et dans le domaine de l'énergie, fortement évolutif.

L'ambition qui nous anime depuis plus de dix ans nous positionne comme un acteur incontournable et un moteur de la transition énergétique dans les Hautes-Alpes et en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les compétences que nous avons développées sont désormais opérationnelles et permettent de proposer aux communes un accompagnement global, pour celles qui le souhaitent, ou des conseils et interventions plus ciblés, par compétences: production d'énergie renouvelable, mobilité décarbonée, réseaux de chaleur, maîtrise de la demande énergétique (instrumentation et télégestion), rénovation thermique, éclairage public...

Parallèlement, notre compétence historique se trouve consolidée par la signature du nouveau contrat de concession. Bien sûr, la négociation avec Enedis et EDF (dix-huit mois) a été intense; nous nous sommes heurtés à des modèles nationaux qu'il est parfois difficile d'adapter aux contraintes et exigences locales mais le résultat que nous avons obtenu est un compromis satisfaisant. Comme nous nous y étions engagés, nous avons défendu l'action et le patrimoine public ainsi que la qualité du service de distribution d'électricité dans nos zones rurales et de montagne.

Globalement, nous avons poursuivi notre investissement sur le territoire: plus de 5 millions de travaux sur les réseaux, répartis sur l'ensemble du territoire de la concession, et plusieurs millions engagés, avec les communes, dans les projets de transition énergétique.

Je me réjouis des avancées que nous avons accomplies. Cette année a en effet marqué les premiers pas de la SEM Hautes-Alpes Energies et a permis de renforcer les complémentarités entre TE05 et le Département. Nous avons également rendu opérationnel notre pôle Innovation et c'est un point auquel je tiens beaucoup. Présider Territoire d'énergie est un engagement fort. Ce syndicat a la grande responsabilité de préparer un avenir plus durable et responsable, pour préserver notre qualité de vie, conforter l'attractivité de nos territoires et préparer l'avenir pour les générations futures.

Nous abordons la fin du mandat avec le sentiment du devoir accompli mais aussi la conscience que beaucoup reste à faire. Le plan stratégique que nous avons défini en 2015 est concrétisé et dépassé et nous avons ouvert la voie vers une décennie nouvelle pour les Hautes-Alpes.

Je remercie les membres du bureau, du comité syndical, des collèges et tous les maires, pour leur confiance et leur action. Je remercie également l'État, la Région, le Département et l'ensemble de nos partenaires, sans oublier bien sûr l'équipe technique et administrative de TE05 qui œuvre avec un sens du service public et un engagement remarquables.

C'est ensemble que nous avançons et je m'en réjouis.

Jean-Claude DOU - Président

1. LA GOUVERNANCE



4

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) regroupe 159 communes des Hautes-Alpes. Depuis 2012, le syndicat - d'abord SyME05, puis SyMÉnergie05 - a développé de nombreuses compétences avec la volonté de conforter et de développer l'accompagnement des communes et des territoires dans la transition énergétique, sans jamais perdre de vue son socle historique.

Pour maintenir une action au plus près des besoins, une gouvernance par collèges a été mise en place ; parallèlement, le comité syndical et le bureau assurent une cohésion départementale et les équipes interviennent sur l'ensemble de la concession. Le syndicat s'emploie également à nouer de nombreux partenariats, publics et privés, à diverses échelles.



5

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

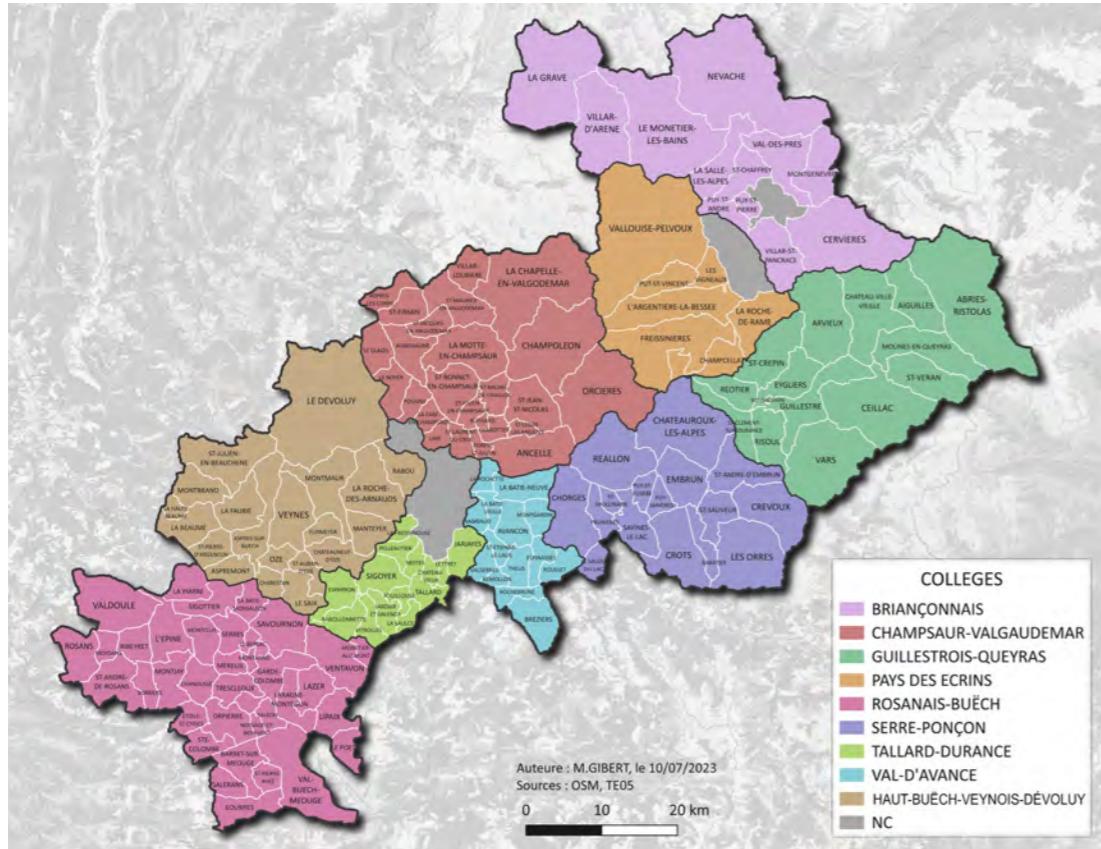
1.1. LES INSTANCES SYNDICALES

Le fonctionnement de TE05 est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. Outre le comité syndical, le Bureau et les différentes commissions, des collèges territoriaux garantissent la cohésion départementale du syndicat tout en préservant la proximité (carte page suivante).

En 2024, 27 réunions des instances et collèges ont été organisées. Le nombre de comités syndicaux a augmenté, avec en particulier une réunion spécifique sur le renouvellement du contrat de concession et une séance consacrée aux modifications statutaires.

Les statuts du syndicat sont régulièrement repris pour être en phase avec l'évolution des compétences. La modification statutaire de fin 2023 a permis une représentation plus équitable des différents collèges de compétences au sein de l'assemblée délibérante (voir ci-après).

9	RÉUNIONS DE COLLÈGES
8	→ 97 COMITÉS SYNDICAUX DÉLIBÉRATIONS
4	→ 18 BUREAUX DÉLIBÉRATIONS
2	COMMISSIONS CONSULTATIVES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
2	COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO) 2 COMMISSIONS DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE



LES COLLÈGES

Par sa dimension départementale et sa volonté de préserver un lien étroit avec ses communes membres, le syndicat présente une organisation territoriale organisée autour de neuf collèges territoriaux, dont les contours sont calqués sur ceux des intercommunalités. Ces collèges regroupent les représentants des communes. En début de mandat, ceux-ci élisent leurs représentants au comité syndical. Les collèges sont ensuite réunis au moins une fois par an.

En 2024, les réunions se sont déroulées du 9 septembre au 8 octobre. Ces moments d'échanges permettent d'analyser les besoins, de proposer un arbitrage sur les affaires en cours, de suivre l'avancement des travaux, de répondre aux interrogations relatives aux différentes compétences et à l'activité du syndicat, d'assurer les remontées d'informations des usagers du service public et de partager des informations sur l'actualité du syndicat. Deux collèges de compétences ont également été créés: Réseaux de chaleur et Éclairage Public.

DES AGENCE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Le syndicat dispose de trois agences locales: Sud, Centre et Nord, avec trois responsables qui sont au plus près du terrain.

Pour les contacter :

AGENCE NORD - Cyrille Fardella

cyrille.fardella@te05.fr | Tel. 06 31 29 26 20
> Collèges : Briançonnais, Guillestrois-Queyras, Pays des Ecrins

AGENCE CENTRE - Ludovic Émond

ludovic.emond@te05.fr | Tel. 06 45 71 20 49
> Collèges : Champsaur-Valgaudemar, Val d'Avance, Serre-Ponçon

AGENCE SUD - Clément André

clement.andre@te05.fr | Tel. 06 50 62 69 64
> Collèges : Tallard-Durance, Haut-Buëch, Veynois, Dévoluy, Rosanaïs-Buëch

LE COMITÉ SYNDICAL

est l'organe délibérant du syndicat. Il assure la gestion et la direction générale de l'organisation en fixant les orientations politiques. Ses attributions incluent l'approbation des budgets, des comptes administratifs et le règlement des affaires du syndicat par ses délibérations.

Au 31 décembre 2024, le comité syndical est composé de 49 élus titulaires et 39 élus suppléants. Sa composition reflète la diversité du territoire et la forte dynamique du syndicat.

Le 18 novembre 2024, les délégués des représentants des collèges optionnels réseaux de chaleur et éclairage public ont été élus, conformément à la modification statutaire du 27 septembre 2023.

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Collège du Briançonnais (6)	Corinne CHANFRAY Jean-Michel DELBANO Pierre SENNERY Georges POUCHOT ROUGE BLANC Fabrice LOISEAU Michel GONNET	Michel PIQUEMAL Georges CORDIER Alain DOMMANGE Jean Franck VIOJAS Théophane TACHET
Collège du Champsaur Valgaudemar (6)	David BOREL Dominique GOURY Bruno SARAZIN Jean-Luc ALLUIS Jean-Jacques BICAIS Daniel AUBERT	Régis MAULLIER Richard MAGNAN Eric BERDIEL
Collège du Guillestrois-Queyras (6)	Serge CHALLOT Hervé WADIER Frédéric JEHAN Jean-Pierre CLAEYMAN Jean-Denis PRAT Joël GAUCHE	Lucie FEUTRIER Joseph DEVEVEY Renaud BLANC Marcel CANNAT
Collège du Haut-Buëch Veynois Dévoluy (5)	Louis LEYDON Alain LAURENS René AMOURIQ Jean-Pierre BRIOULLE Serge EYSERIC	Hélène SALETTI Marie-Josèphe VERBAUWEN Dominique TRUC Jean ROUSSEAU Raymond ROSA
Collège du Pays des Ecrins (4)	Michel FRISON Jean-Claude MAGNE Alain SANCHEZ Philippe SEMIOND	Cyrille DRUJON D'ASTROS Jean-Paul REY Patrick LETESSIER
Collège Rosanais - Buëch (5)	Lionel TARDY André AUBEPART Jérôme CHEVAL Michel JOANNET Luc DELAUP	Gérard NICOLAS Julie BERTRAND ROUX Gilles CREMILLIEUX Olivier STRENS Alain MASCIOCCHI
Collège Serre-Ponçon (7)	Claude BACHENET Jean-Pierre GANDOIS Jean-Claude DOU Pierre VOLLAIRE Olivier VANNIER Jacques BILLON TYRARD Frédéric ARNOUX	Josiane BERAUD Michel MONTABONE Didier ELZEARD Olivier BERGERETTI René YARIC
Collège Tallard - Durance (3)	Jean-Michel ARNAUD Louis MIOULANE Michel BERAUD	Sophie DESCHAMPS Patric ALLEC Serge AYACHE
Collège Val d'Avance (3)	Joël BONNAFFOUX Alain BETTI Catherine SAUMONT	Francis CESTER Gérard MICHEL Francine MICHEL
Collège Réseau de chaleur (2)	Kevin LEMONNIER Jean-Luc VERRIER	Daniel BOREL Christian DURAND-BLANC
Collège du Éclairage public (2)	Françoise MILLE SCHAACK Daniel BOREL	Georges POUCHOT ROUGE Pierre SENNERY



JEAN-CLAUDE DOU

Président de Territoire d'énergie
Hautes-Alpes



Jean-Pierre
CLAEYMAN
5^e vice-président
délégué à la transition
énergétique et aux
nouvelles technologies



René AMOURIQ
6^e vice-président
délégué à la
gestion du service
de recharges
de véhicules
électriques et eborn



Jean-Claude
MAGNE
7^e vice-président
délégué aux relations
avec les opérateurs
de communication
électroniques et THD



Jean-Michel
ARNAUD
Membre du bureau
délégué aux relations
avec la FNCCR



Dominique GOURY
1^{er} vice-président
délégué aux travaux



Corinne CHANFRAY
2^e vice-présidente
déléguée à la
rénovation thermique
des bâtiments



Joël BONNAFFOUX
3^e vice-président
délégué aux finances



Lionel TARDY
4^e vice-président
délégué à la gestion
du service public de
l'électricité

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau est l'organe de réflexion et de proposition du syndicat. Il dispose également, par délégation du comité syndical, de l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues par la loi. Les délibérations du Bureau sont présentées systématiquement en ouverture de chaque réunion du comité syndical. Le Bureau du syndicat est composé de 9 membres dont le président, 7 vice-présidents et un membre chargé des relations avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Le Bureau assure une parfaite représentation territoriale puisqu'il est composé d'un représentant par collège.

Depuis la réforme statutaire de 2020 qui l'a doté d'une parfaite représentation des neuf collèges, le Bureau se réunit également en séance particulière en fin d'année pour établir la planification des travaux pour l'année suivante.

LES MEMBRES DU BUREAU AU 31/12/2023

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

L'activité de la commission en 2024 s'est inscrite dans la continuité de 2023 concernant l'accord-cadre Marché de travaux. Après deux déclarations sans suite (7 décembre 2023, 15 janvier 2024), la CAO a pu retenir, le 7 février, les entreprises par lots géographiques (voir p. 48). La commission a également été réunie pour la création du réseau de chaleur de Baratier le 15 mai.

La C.A.O. est composée de :

Président: Jean-Claude Dou

Membres titulaires:

Dominique Goury, Jean-Pierre Claeysman, Joël Bonnaffoux, Lionel Tardy, Jean-Jacques Bicais

Membres suppléants: René Amouriq, Jean-Michel Arnaud, Claude Bachenet, Olivier Vannier.



LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

La CCSPL a été établie dans le but de fournir aux usagers une information et une participation à la gestion des services publics qui les concernent. Elle se compose de 12 membres, représentant du syndicat et des associations et organismes désignés par le comité syndical de TE05 :

■ **UFC Que Choisir** (Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir),

■ **CLCV** (Association Consommation, Logement et Cadre de Vie),

■ **AFOC** (Association Force Ouvrière Consommateurs),

■ **UDAF** (Union Départementale des Associations Familiales),

■ **CCI 05** (Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes),

■ **AVEM** (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile)

La commission a été réunie à deux reprises en 2024 : le 15 mai, spécifiquement sur le renouvellement du contrat de concession relatif à la distribution publique d'énergie électrique,

le 13 septembre pour la présentation des rapports d'activité des concessionnaires Enedis et EDF pour le service public de l'électricité, d'Easycharge/SPBR1 pour le réseau eborn et du rapport d'activité du réseau de chaleur de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

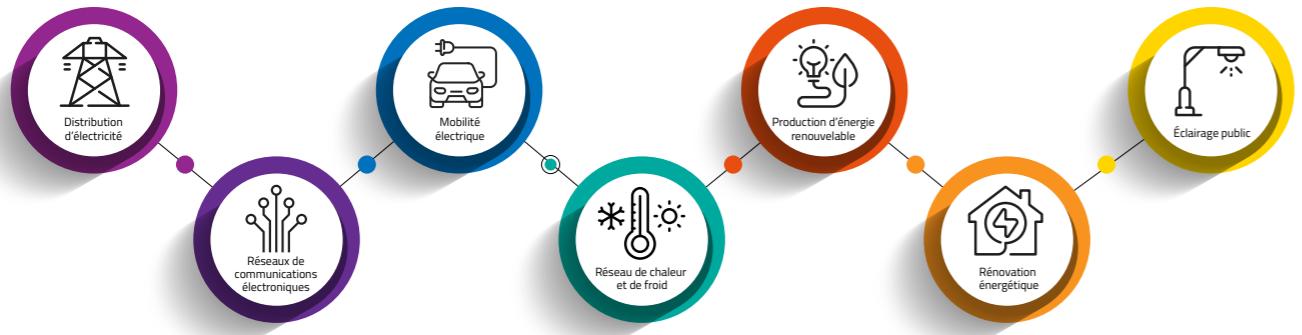
LA COMMISSION DE CONCESSION

Cette commission spécifique a été créée fin 2022 pour préparer le renouvellement du contrat de délégation de service public de distribution d'énergie électrique avec les concessionnaires EDF et Enedis. La commission s'est réunie deux fois en 2024, soit 11 fois au total. Elle sera amenée à se réunir de nouveau pour la renégociation des schémas directeurs et des plans pluriannuels d'investissement. Présidée par Jean-Claude Dou et par Lionel Tardy en cas d'empêchement, elle comprend 17 membres :

■ **Bureau:** René Amouriq, Jean-Michel Arnaud, Joël Bonnaffoux, Corinne Chanfray, Jean-Pierre Claeysman, Jean-Claude Dou, Dominique Goury, Jean-Claude Magne, Lionel Tardy

■ **Comité syndical:** André Aubepart, Serge Ayache, Jacques Billon-Tyrard, Louis Mioulane, Catherine Saumont

■ **Experts du domaine des concessions** ou œuvrant directement dans les actions de transition énergétique : Marc Audier, Jean-Pierre Colle, Dominique Truc.



1.2. LES COMPÉTENCES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES COMMUNES

Les compétences du syndicat ont considérablement évolué depuis 2012, ce qui permet à TE05 d'agir au plus près des communes et de leurs groupements. Le syndicat propose ainsi le meilleur accompagnement aux communes, aux intercommunalités et aux territoires, qu'il s'agisse de réseaux (électricité, éclairage public, communications électroniques, chaleur), de production d'énergie, de mobilité, de rénovation thermique et, plus largement de solutions innovantes.

Territoire d'énergie Hautes-Alpes dispose d'un champ d'action considérablement élargi, lui permettant d'intervenir dans divers domaines en lien avec l'énergie. L'évolution de ses compétences en fait un acteur majeur de la transition énergétique et du développement durable du territoire des Hautes-Alpes.

L'action du syndicat couvre désormais l'ensemble de la chaîne énergétique, de la production à la consommation (maîtrise de la dépense énergétique), en passant par la distribution. En intervenant tout au long de cette chaîne, Territoire d'énergie Hautes-Alpes peut jouer un rôle essentiel dans la gestion

globale de l'énergie sur son territoire. Il peut promouvoir des initiatives visant à augmenter la production d'énergie durable, améliorer la distribution pour une meilleure efficacité, et encourager des pratiques vertueuses visant à réduire la consommation globale.

Depuis 2021, le syndicat développe les compétences Rénovation thermique des bâtiments, Utilisation mutualisée de l'informatique (SIG et systèmes cartographiques) et Aménagement et exploitation d'installations utilisant les énergies renouvelables et Éclairage public. Les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs de ses compétences « à la carte ».

LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

L'article 2 des statuts liste l'ensemble des compétences du syndicat et distingue les compétences obligatoires et les compétences optionnelles.

Dans les compétences obligatoires, figurent les compétences exercées au titre de l'électricité - le cœur de métier du syndicat - et celles liées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques:

- **Au titre de l'électricité**, le Syndicat est autorité organisatrice de la distribution d'électricité et il est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il a été maître d'ouvrage. Il partage d'ailleurs la maîtrise d'ouvrage avec le concessionnaire.
- **Au titre de la mobilité électrique**, le Syndicat exerce la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT: Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette compétence a permis la création du réseau et du service eborn.

Ainsi, le Syndicat est pleinement investi dans le domaine de l'électricité en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) et propriétaire d'ouvrages, tout en jouant un rôle crucial dans la promotion de la mobilité électrique par la création et la gestion des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Les compétences optionnelles de TE05 se sont étendues au fil de son évolution, en passant d'une compétence initialement restreinte au domaine de l'électricité à une compétence élargie dans le domaine de l'énergie. Le syndicat est

compétent dans les domaines suivants :

- **Réseaux publics de chaleur et de froid**

Le syndicat est compétent pour la création et l'exploitation des réseaux de chaleur et de froid destinés à fournir de l'énergie thermique aux bâtiments communaux, résidentiels, commerciaux ou industriels.

- **Réseaux d'éclairage public**

TE05 intervient dans le développement, le renouvellement et l'exploitation des installations d'éclairage public à la demande des communes qui, pour cela, mettent à disposition du syndicat leurs réseaux d'éclairage public, veillant ainsi à l'efficacité énergétique de l'éclairage et à son bon fonctionnement.

- **Réseaux et services locaux de communications électroniques**

TE05 intervient dans la gestion et le développement des infrastructures de communications électroniques pour assurer une meilleure connectivité sur son territoire.

- **Mise en commun de moyens et activités accessoires.**

TE05 dispose de cette compétence pour engager diverses actions, notamment:

- Engager les études et assurer la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux publics d'électricité,
- Aménager et exploiter des installations utilisant les énergies renouvelables, comme le Gaz et l'Hydrogène,
- Mener des actions visant à une utilisation rationnelle de l'énergie et à la maîtrise de la demande en énergie,
- Mettre en œuvre une utilisation mutualisée de l'informatique (système d'informations géographiques ou cartographiques),
- Apporter conseil et assistance administrative, juridique et technique à ses communes membres pour sécuriser leurs projets et leur gestion.

UN BOUQUET DE SERVICES TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉLARGI

La mise en œuvre des compétences du syndicat a abouti à la création d'un « bouquet de services Transition énergétique » en 2021. Qu'il s'agisse de projets de production d'énergie, de mobilité durable ou de rénovation énergétique, ce bouquet de services vise à soutenir au mieux les communes et les porteurs de projet dans leur engagement en faveur de la transition énergétique.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le comité syndical a décidé d'ouvrir l'ensemble des prestations de ce bouquet de services à d'autres personnes, et en particulier les intercommunalités, dès lors que les prestations relèvent des domaines liés à l'objet syndical et de l'article L 224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les services sont payants sous forme de participation en fonction du type de service et des prestations attendues aux conditions en vigueur.



1.3. LES PARTENARIATS TERRITORIAUX, DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

L'action de Territoire d'énergie Hautes-Alpes s'inscrit dans un cadre élargi et appelle de nombreux échanges et collaborations.

Ces partenariats nous permettent d'accompagner au mieux les communes et les territoires dans la transition énergétique et d'œuvrer, avec l'ensemble des acteurs impliqués pour le changement: produire de l'énergie locale renouvelable, faire preuve de sobriété, mettre en œuvre la flexibilité, conforter le service public et rendre nos territoires exemplaires. La SEM Hautes-Alpes Énergies est ainsi une concrétisation de cette volonté. Par son action, TE05 participe également aux ambitions régionales et nationales.

UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE

LE SYNDICAT AUX CÔTÉS DE LA RÉGION SUD

TE05 et le Département partagent des ambitions communes, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de production d'énergie ou de promotion de systèmes vertueux pour faire des Hautes Alpes un département exemplaire et engagé. La collaboration avec le Département des Hautes-Alpes a trouvé un nouvel élan avec la création de la SEM Hautes-Alpes Énergies et la signature d'un accord tripartite incluant l'agence d'ingénierie départementale IT05.

En septembre 2024, IT05 et TE05 ont ainsi créé le guichet technique pour clarifier leurs interventions auprès des communes, en donnant une porte d'entrée unique à leurs demandes. Les projets sont par la suite répartis selon divers critères. Parallèlement, les collaborations sur les réseaux et sur la mobilité électrique se poursuivent. En matière d'instrumentation et de télégestion, le programme ACTEE arrive à son terme et d'autres appels à projets ACTEE+ se profilent.



TOUJOURS EN LIEN AVEC L'ÉTAT ET SES SERVICES & AGENCES

Le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes poursuit son implication à l'échelle régionale et affirme son positionnement aux côtés de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, chef de file dans le domaine du climat, de l'énergie, du développement durable et de la protection de la biodiversité. La Région est, depuis novembre 2023, la première région pilote de la transition écologique en France et TE05 contribuera par son action à l'atteinte des objectifs régionaux pour décarboner et préserver notre biodiversité et nos ressources communes. Le syndicat poursuit également ses échanges avec Capénergies et l'observatoire régional ORECA. Enfin, la dynamique régionale engagée avec les syndicats d'énergie a été développée avec l'évolution de l'Entente Régionale Énergies Sud. Déjà sous statut associatif, cette entente est un interlocuteur privilégié pour la Région.



LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DÉPARTEMENTAUX

L'État et ses services départementaux sont très présents aux côtés de TE05 et le syndicat apporte son expertise et sa capacité d'innovation à de nombreuses dynamiques entreprises à l'échelle départementale. Il a notamment contribué au Plan relance, au programme New Deal, à l'action en faveur de l'autonomie énergétique et à la définition des zones de production dans le cadre de la loi APER. La qualité des échanges est garante d'une coopération réussie et d'une action commune efficace pour notre département.

L'ADEME est également un partenaire essentiel, notamment dans le cadre de la production d'énergie (les Générateurs, voir p. 59) et du fonds Chaleur (voir p. 62).



AVEC LES INTER-COMMUNALITÉS ET LES TERRITOIRES

TE05 a noué depuis plusieurs années des partenariats étroits avec les acteurs institutionnels et économiques qui œuvrent à l'échelle départementale. Avec le CAUE, TE05 entend accompagner au mieux les communes dans les problématiques urbanistiques et encourager l'innovation tout en assurant une intégration harmonieuse des bâtiments dans les paysages haut-alpins. Avec la COFOR05, le syndicat promeut l'utilisation du bois énergie et du bois des Alpes dans les constructions. Le partenariat avec les chambres consulaires et la Fédération du BTP se poursuit dans diverses collaborations. Elle a pris une autre envergure avec la création de la société d'économie mixte Hautes-Alpes Énergies. L'importance de l'énergie dans l'économie départementale et pour notre cadre de vie commun appelle en effet une étroite coopération pour faire de notre département un territoire innovant, producteur d'énergie renouvelable et engagé en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Les partenariats avec les intercommunalités et les territoires se développent dans le domaine de la transition énergétique. Le syndicat met à disposition des communes et de leurs groupements son expertise et sa capacité d'action.

Les réalisations et les projets qui sont à l'étude concernent essentiellement: la production d'énergie, l'innovation, la maîtrise de la dépense énergétique (consommations, réseaux de chaleur...), la rénovation énergétique, la mobilité durable. Le syndicat participe également aux dynamiques engagées par les territoires sur divers sujets, apportant sa contribution d'expert et d'acteur engagé.



2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2024

L'année 2024 a été maillée par le lancement de nouveaux projets, par des signatures de conventions et par des événements, conférences et colloques qui nous ont permis de conforter nos partenariats et de soutenir les initiatives locales.

Concernant ses propres activités, le syndicat a organisé la 2^e édition du Rendez-vous des énergies (voir p. 19).

FÉVRIER-MARS | CINQ NOUVELLES COMMUNES FONT CONFiance à TE05 POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Le 14 février, le maire de Tallard et le vice-président Dominique Goury ont signé la convention de mise à disposition des installations communales de l'éclairage public. Le 12 mars, c'était au tour des maires des communes de La Grave, Névache, Val-des-Prés et Villar-d'Arène avec le président

Jean-Claude Dou. Cette nouvelle compétence de TE05 est proposée aux communes et permet la réalisation d'études, de mises en conformité, de gestion et d'exploitation, d'investissements visant à améliorer les performances énergétiques et à concourir à la sobriété énergétique.



27 FÉVRIER 2024 | CONFéRENCE DE PRESSE / UN PARTENARIAT EXEMPLAIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE

Montgenèvre a été l'une des premières communes à accorder sa confiance à TE05 pour la gestion énergétique, la décarbonation et désormais la gestion de l'éclairage public. Ce partenariat, initié en 2021, permet la mise en œuvre de solutions innovantes qui ont déjà conduit à des économies significatives, une réduction de l'empreinte carbone et une amélioration notable de l'efficacité énergétique. Le maire Guy Hermitte et le président Jean-Claude Dou ont pu dresser un état d'avancement des différentes démarches engagées; ils ont renouvelé leur volonté de poursuivre ce partenariat. En fin d'année, le projet expérimental de démonstrateur chaufferie hybride innovante a été lancé (voir p. 66).



19 MARS 2024 | INAUGURATION DU MOBILIER DE LA SALLE VOLTA

C'est une belle commande que TE05 a confiée au Lycée des métiers Alpes et Durance d'Embrun. Dans le cadre d'un projet pédagogique comptant pour la validation de leur diplôme, les élèves de terminale Bac pro "Technicien menuisier agenceur" ont fabriqué le mobilier de la salle de conférences du syndicat: une estrade en quatre modules et son chariot en mélèze pour la ranger, deux tables et un pupitre de conférence en frêne. Le tout en bois des Alpes!



26 MARS 2024 | TROPHÉE DES ENTREPRISES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

TE05 était de nouveau présent au rendez-vous des acteurs économiques haut-alpins à Gap et partenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes. Plus de 500 chefs d'entreprise et acteurs institutionnels se sont retrouvés pour cette quinzième édition visant à distinguer et à récompenser des chefs d'entreprise haut-alpins ayant fait preuve d'un esprit d'initiative exemplaire. L'énergie étant un domaine porteur de développement, TE05 se doit d'être présent aux côtés des acteurs économiques départementaux et locaux.

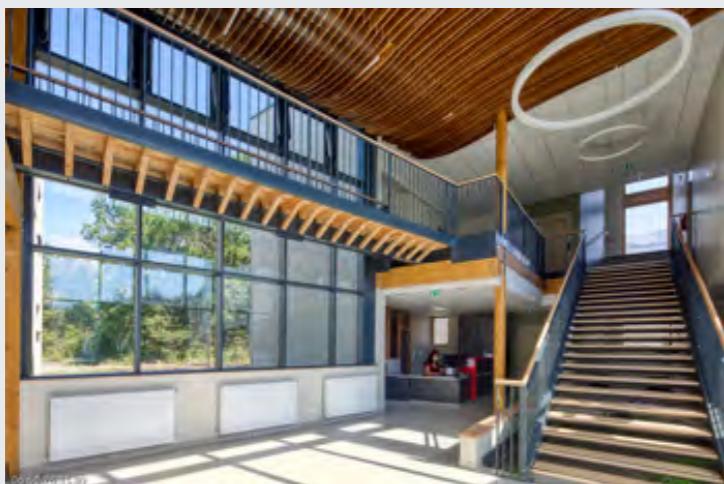
12 AVRIL 2024 | RÉUNION DES CHEFS D'ENTREPRISE



Dans le cadre du nouveau marché de travaux lancé par le syndicat, le président Jean-Claude Dou a réuni l'ensemble des chefs d'entreprise retenus dans le cadre des marchés subséquents, en présence de Marylin Taix, directrice du service technique, et de l'ensemble des chargés d'affaires et responsables d'agence.

Cette réunion a permis de faire le point sur les besoins et les attentes du syndicat, maître d'ouvrage des travaux, et d'échanger avec les entreprises afin d'optimiser les travaux engagés sur le territoire de la concession pour les années à venir (voir p. 48).

26 AVRIL 2024 | LE SIÈGE DE TE05 INAUGURÉ !



C'est avec satisfaction et émotion que le président Jean-Claude Dou a inauguré le siège du syndicat. En présence de Monsieur le Préfet, du sénateur Jean-Michel

Arnaud, de Marcel Cannat représentant le président du Département, de Chantal Eyméoud représentant le président de Région, d'Albert Moullet, président à

l'initiative du projet, et de nombreux élus, personnalités et partenaires, le président de TE05 a rappelé l'esprit de cette construction et ses grandes étapes. Il a souhaité remercier les financeurs et en particulier la Région Sud, les architectes, entreprises et bureaux d'études, les partenaires comme le CAUE et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce bâtiment exemplaire, labellisé Or Bâtiments Durables Méditerranéens. Le président a rappelé que le siège de TE05 évolue en permanence et expérimente de nombreuses solutions énergétiques : « Cette journée est l'aboutissement d'une belle et riche aventure, depuis les premières réflexions jusqu'au déménagement de nos équipes. Je tiens à souligner la compétitivité et les compétences des entreprises haut-alpines qui ont fait preuve d'un véritable engagement dans ce projet ».

24 MAI 2024 | UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

Après dix-huit mois de négociation, le nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité a été signé avec les concessionnaires historiques: Enedis pour la gestion et l'exploitation des réseaux et EDF pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente. Il engage autorité concédante et concessionnaires pour une durée de 25 ans. Les signataires étaient: Jean-Claude Dou pour TE05, Sébastien Matheron pour Enedis et Nadège Tissier pour EDF. Entre enjeux nationaux et vie locale, le contrat de concession est un document stratégique pour l'avenir du service public et pour le développement de nos territoires (voir page 28).

26-28 JUIN 2024 | 39^e CONGRÈS DE LA FNCCR

Comme pour l'édition précédente, TE05 a participé à ce 39^e Congrès national de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies sous la bannière commune des syndicats d'énergie de la région. L'Entente Régionale Énergies Sud, présidée par Jean-Claude Dou, a en effet organisé cette présence. Le congrès de la FNCCR a réuni 1450 congressistes et 116 exposants. C'est toujours un moment riche en échanges sur l'organisation de la transition des services publics en réseau: l'énergie, l'eau, les déchets, le numérique, l'éclairage public et la mobilité propre.

10 JUILLET 2024 | LARAGNE-MONTÉGLIN : LA RUE PASTEUR INAUGURÉE !

Une belle opération menée à Laragne-Montéglise ! Cette inauguration s'est déroulée en présence de Lionel Tardy, vice-président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes, Jean-Marc Duprat, maire, Marcel Cannat, vice-président du Département et Sébastien Matheron, Directeur territorial d'Enedis. Cette opération a permis la dépose de 239 mètres de réseau électrique aérien, la pose de 285 mètres de réseau électrique souterrain, 242 mètres d'infrastructures de communication électronique, et le remplacement de 13 lanternes, dont 4 candélabres. Le montant total des travaux d'aménagement pour les réseaux secs s'élève à 119 500 €.

**22& 23 AOÛT 2024 | TE05 PRÉSENT
AU RALLYE 24H HAUTES-ALPES**



Notre équipe TE05, composée de Ludovic Emond et de Jean-François Macario, a renouvelé sa participation aux 24 H des Hautes-Alpes avec un véhicule électrique. Cette participation permet de mettre en avant l'intérêt des véhicules électriques et le réseau d'infrastructures de recharge eborn. Le parcours 2024 a proposé aux plus courageux les ascensions de cinquante cols dont les plus mythiques des Alpes du Sud.

20 SEPTEMBRE 2024 | VEYNES, LA RUE DES MARTYRS INAUGURÉE



Le président Jean-Claude Dou et le maire Christian Gilardeau Truffinet ont inauguré les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Martyrs, en présence de Dominique Dufour, préfet, Jean-Michel Ar-

nau, sénateur, Marie-José Allemand, députée, Chantal Eymeoud, vice-présidente de la Région et Jean-Marie Bernard, président du Département des Hautes-Alpes et de Serge Eysseric, premier adjoint. Le

montant total des travaux s'est élevé à 173 400 €. Cette opération témoigne de l'implication de Territoire d'énergie Hautes-Alpes pour l'amélioration du cadre de vie, en l'occurrence en milieu urbain.

DU 23 AU 28 SEPTEMBRE 2024 | CHALLENGE MOBILITÉS

Territoire d'énergie Hautes-Alpes soutient les initiatives locales. Les agents de TE05 ont ainsi participé au Challenge des mobilités, organisé pour la deuxième année consécutive par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Cette manifestation a pour objectif de promouvoir des modes de déplacements plus écologiques et vertueux. Elle permet également d'encourager les habitants à découvrir des modes alternatifs à la voiture individuelle. De nombreux participants ont ainsi pu interroger leurs habitudes de déplacement, et peut-être en changer !



**4 SEPTEMBRE
2024 | RÉUNION
DE CHANTIER
DU RÉSEAU DE
CHALEUR DE
BARATIER**

Un point presse a été réalisé par Jean-Claude Dou, président du syndicat, et par Christine Maximin, maire de Baratier en présence des entreprises. Il a été question de l'avancement du chantier et tous les moyens ont été mobilisés pour assurer l'ouverture de la saison de chauffe en début d'hiver. Ce beau projet a fédéré les habitants et les élèves de l'école (voir p. 62).

Focus

**18 OCTOBRE 2024 |
Le rendez-vous des énergies**

Après le succès de la première édition en 2023, Territoire d'énergie Hautes-Alpes et l'Association des Maires ont souhaité renouveler le Rendez-vous des énergies pour en faire un lieu d'échange privilégié. De nombreux maires et personnalités ont répondu à l'invitation lancée par Jean-Claude Dou et par Jean-Michel Arnaud.



Dans un monde en évolution ultra-rapide, avec des enjeux énergétiques, climatiques, économiques et sociétaux majeurs, cette journée a permis de réunir les maires, les présidents d'intercommunalités et l'ensemble des élus intéressés aux questions énergétiques. L'ambition de ce deuxième Rendez-Vous des énergies était de faire un point sur les projets et les besoins, afin d'assurer aux communes et aux intercommunalités le



meilleur accompagnement et mettre à leur disposition notre expertise, de permettre des retours d'expérience entre collectivités et élus, de répondre aux interrogations, de présenter les nouvelles technologies, les processus et ressources possibles aujourd'hui et demain.

Cette manifestation a été riche en échanges avec cinq tables rondes et cinq ateliers ouverts durant la pause déjeuner. Il a été, notamment, question de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, de nouveaux modèles, et parmi eux d'autoconsommation collective, de stockage d'énergie et d'hydrogène décarboné et bien sûr, tout au long de la journée, il a été question des défis qui attendent les collectivités.

Dans son intervention, le président Jean-Claude Dou a également exprimé ses inquiétudes au sujet de diverses menaces qui pourraient impacter l'action du syndicat et des communes dans les années à venir.

Le président a largement salué l'engagement des Hautes-Alpes. L'État, les collectivités, la SEM et l'ensemble des acteurs départementaux s'impliquent dans des actions et projets aussi divers qu'ambitieux: réduction des consommations et suivi énergétique, production d'énergie renouvelable, mobilité décarbonée, rénovation thermique, changement des sources énergétiques dans une logique vertueuse de sobriété.

27 SEPTEMBRE 2024 | CONGRÈS DES MAIRES



Fidèle à cet événement incontournable de la vie institutionnelle locale, TE05 était présent au congrès organisé par l'Association des Maires de France (AMFO5). Représentants élus et équipes du syndicat ont pu échanger avec les élus locaux et l'ensemble des acteurs départementaux et régionaux présents. Ce rendez-vous permet de réaffirmer l'engagement du syndicat à soutenir les communes et les intercommunalités dans leurs projets énergétiques, qu'il s'agisse de distribution électrique, de développement des énergies renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments ou encore de promotion de la mobilité durable.



7 NOVEMBRE 2024 | RÉUNION DE L'ENTENTE RÉGIONALE ÉNERGIES SUD

Les échanges entre les syndicats d'énergie départementaux (04, 05, 13, 83, 84) se sont multipliés ces dernières années afin d'évoquer, ensemble, les problématiques communes et de mutualiser. Initiée en 2019, l'entente ERES a évolué et a opté

pour un statut associatif. Après la création de l'association en 2023, une nouvelle réunion était organisée dans les locaux de Chorges. La présidence sera exercée pendant une année encore par Jean-Claude Dou, président de TE05.

27 NOVEMBRE 2024 | UN POSTE-TOUR ÉTÉTÉ À SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR !



Territoire d'énergie Hautes-Alpes œuvre à l'amélioration du cadre de vie et intervient, à ce titre, pour réduire les impacts visuels et environnementaux des réseaux et infrastructures électriques. Le syndicat a ainsi lancé des travaux pour supprimer la cabine haute d'un poste tour sur la commune de Saint-Bonnet; c'est la troisième opération de ce type menée sur la commune.

L'inauguration s'est déroulée en présence de Jean-Claude Dou, président, de Laurent Daumark, maire, d'Albert Mouillet, président honoraire du syndicat et de nombreux élus et habitants.

2 NOVEMBRE 2024 | L'ÉCOLE DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS PRODUIT SON ÉLECTRICITÉ



Poursuivant son action avec les communes pour augmenter la production d'énergie renouvelable locale, TE05 et la Commune ont pu assister à la pose des premiers panneaux de la centrale photovoltaïque désormais installée sur la toiture du groupe scolaire. Profitant des vacances scolaires, les entreprises ont en effet procédé à l'installation des panneaux. Cette centrale est la sixième mise en place par TE05. La Commune pourra ainsi profiter de l'électricité produite dans le cadre d'une autoconsommation patrimoniale. Ensemble, nous préparons l'avenir !

12 DÉCEMBRE 2024 | HAUTES-ALPES AU FÉMININ



Pour la troisième année consécutive (dont deux années de partenariat « premium »), TE05 a été partenaire de l'événement Hautes-Alpes au féminin, organisé par le Dauphiné libéré. Ce challenge vise à mettre à l'honneur des Haut-Alpines engagées, dans différents domaines. Le syndicat était représenté par Corinne Chanfray, vice-présidente. Félicitations à toutes les participantes et aux équipes féminines du syndicat !

3. L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX

CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT



L'électricité et les réseaux sont le cœur de métier du syndicat et constituent la base de tout développement de projets dans le domaine de l'énergie, de l'éclairage public ou des communications. TE05 agit en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) pour 159 communes des Hautes-Alpes. Son rôle principal est d'organiser le service public local de l'électricité. Pour ce faire, TE05 confie la gestion de ce service à Enedis pour l'exploitation et à EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente; le syndicat intervient en tant que maître d'ouvrage de travaux de raccordement, extension, renforcement, sécurisation et enfouissement.

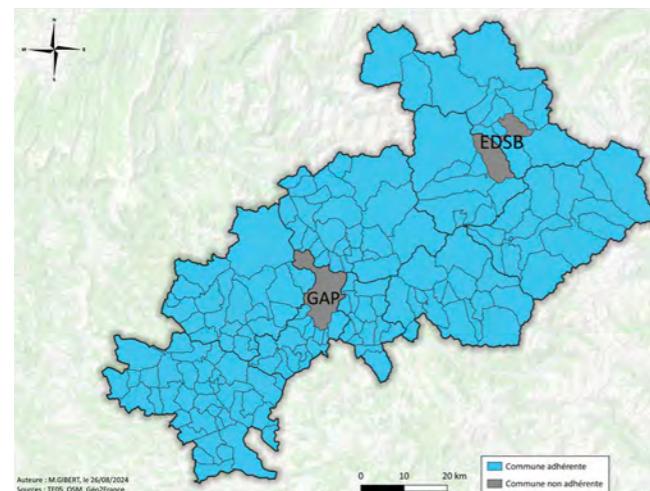
L'année 2024 a été marquée par la signature du nouveau contrat de concession avec Enedis et EDF, après dix-huit mois de négociation. Parallèlement, TE05 a conforté ses compétences et, toujours défenseur du service public, poursuit son action au plus près des communes et de leurs besoins.

3.1. LA CONCESSION, PRINCIPES ET ORGANISATION

L'ORGANISATION ET LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Le secteur de l'électricité comprend quatre grandes catégories d'activités : la production, le transport, la distribution et la vente. Certaines de ces activités, telles que le transport et la distribution, sont exercées en situation de monopole, tandis que d'autres, comme la production et la fourniture s'inscrivent dans un cadre concurrentiel.

Ouvrages de la concession	Quantité
Installations de production	4 355
Postes source	16
Km de réseau Moyenne Tension (HTA)	2 937
Km de réseau Basse Tension (BT)	2 596
Postes de transformation HTA-BT	2 596
Points de livraison	110 572
Nombre de clients Tarif Bleu	79 388
Energie acheminée (en MWh)	701 677



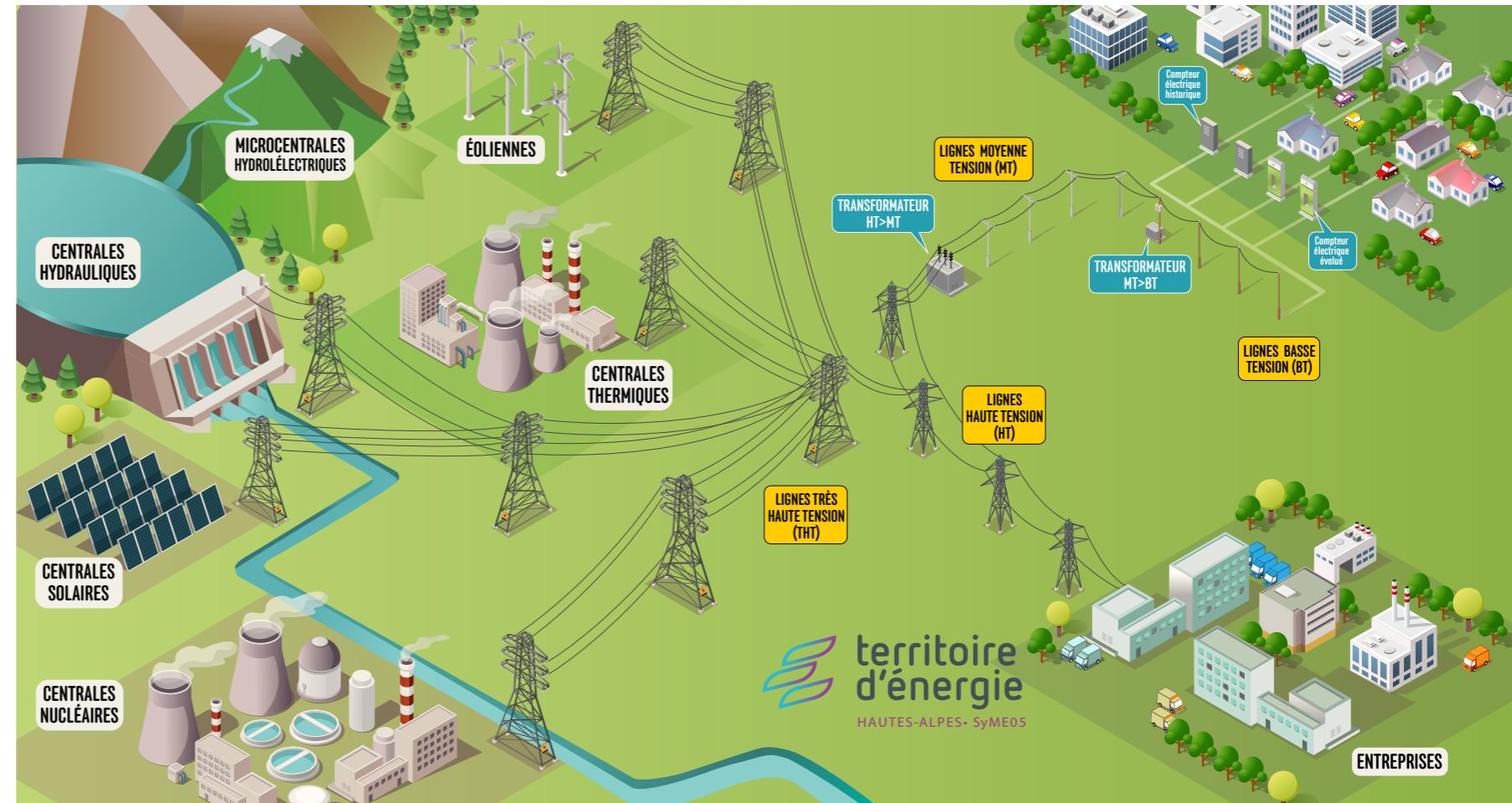
Le département des Hautes-Alpes compte trois autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) :

- le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes - Territoire d'énergie Hautes-Alpes pour 159 communes;
- les communes de Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières qui exercent leur activité au sein d'une société d'économie mixte - EDSB;
- la commune de Gap qui a sa propre concession avec Enedis.

LA PRODUCTION

ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Differentes sources d'énergie permettent de produire l'électricité sur le territoire national. Localement, la volonté est de promouvoir les énergies renouvelables.



LE TRANSPORT

RTE

Le transport de l'électricité est assuré par l'entreprise RTE qui gère les réseaux de tension >50 000 volts et assure l'équilibre entre offre et demande.

LA DISTRIBUTION

GESTIONNAIRE RÉSEAU DISTRIBUTION ENEDIS OU RÉGIE LOCALE

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tensions : la haute tension A (HTA 20 000 volts) et la basse tension (BT de 400 volts à 230 volts). Le gestionnaire de réseau en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007.

LE SYNDICAT, GARANT DE LA BONNE EXÉCUTION DU SERVICE

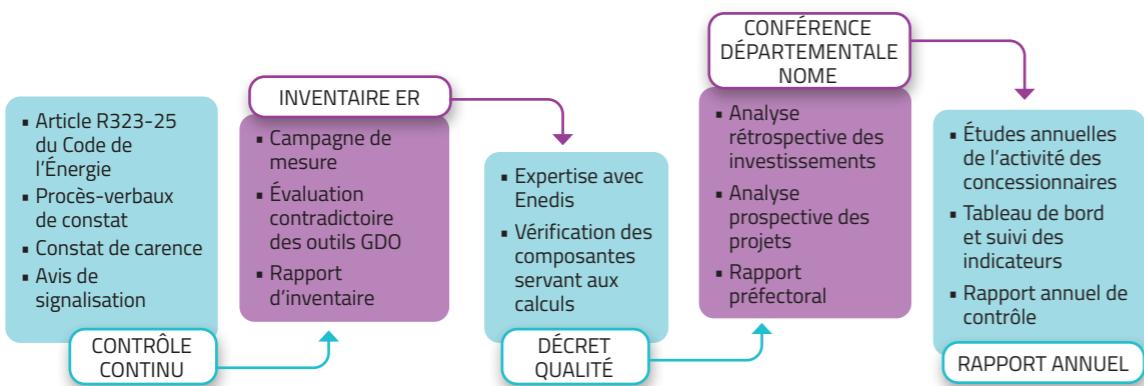
Selon l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il incombe aux autorités concédantes de la distribution publique d'énergie d'assurer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public définies par le cahier des charges de la concession. Ce contrôle de concession est réalisé sur les deux concessionnaires :

- Enedis : les actions de contrôle entreprises par le syndicat portent sur la conformité technique des projets, la qualité de la fourniture aux consommateurs ainsi que les aspects financiers et comptables liés à la concession;
- EDF : les actions de contrôle portent sur les abonnements et contrats, les conditions générales de ventes et la tarification.

3.2. LES MODALITÉS DU CONTRÔLE DE LA CONCESSION

Le contrôle de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires Enedis et EDF s'exerce selon différentes modalités.

Le plan de contrôle délibéré en 2013 est toujours en vigueur. Il se résume ainsi :



LE CONTRÔLE EN CONTINU

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie, le maître d'ouvrage de toute opération de construction de réseau a l'obligation de procéder à une déclaration préalable à l'exécution. Sur cette base, le guichet Urbanisme de TE05 établit un premier contrôle.

Contrôle technique et administratif des projets menés par Enedis

■ Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, 133 dossiers ont été déposés, c'est-à-dire 28 articles de moins par rapport à 2023. Parmi ces dossiers, 76 ont donné lieu à un avis favorable, 51 avec observations simples et 6 oppositions.

Procès-verbaux

■ En cas de non-respect des obligations imposées au concessionnaire, les agents de contrôle de l'autorité concédante ont la possibilité de dresser un procès-verbal de constat. Au cours de l'année 2024, aucun procès-verbal n'a été rédigé.

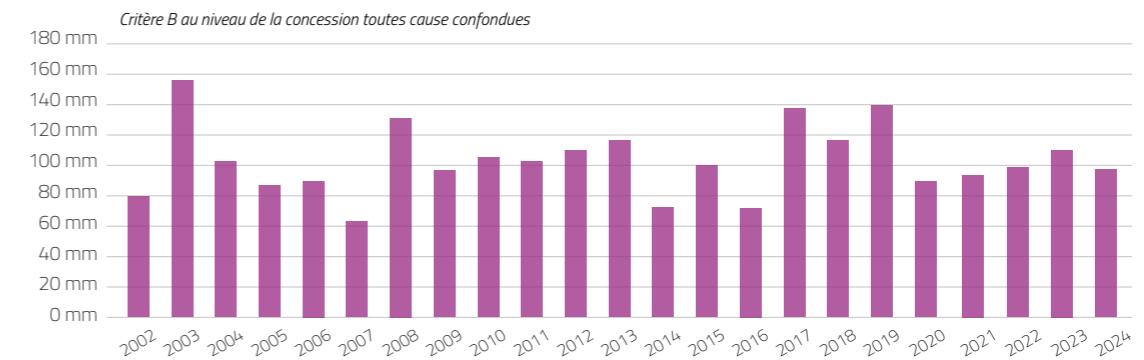
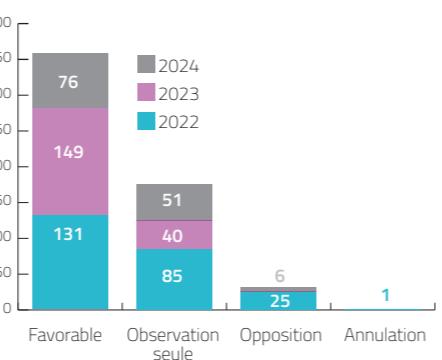
Avis de signalisation

■ Lorsque des agents de TE05, ou un tiers constatent une situation potentiellement dangereuse sur le réseau électrique, telle qu'un coffret ouvert ou un poteau électrique incliné, ils notifient immédiatement l'incident au gestionnaire de réseau Enedis en utilisant un avis de signalisation. Ils assurent ensuite un suivi rigoureux jusqu'à ce que le problème soit résolu. Au cours de l'année 2024, trois avis de signalisation ont été rédigés, dont la totalité concerne du matériel endommagé.

Typologie des dossiers du contrôle continu

1 support endommagé	1 coffret endommagé
1 problème de facturation	3 exercices du contrôle de concession

Avis sur les articles R 323-25



LA QUALITÉ DE FOURNITURE

La qualité de fourniture s'examine selon deux critères :

- la continuité de la fourniture,
- la qualité de l'alimentation en tension.

L'analyse porte sur la durée moyenne de coupure subie par les clients alimentés en basse tension, également connue sous le nom de «critère B». Ce critère englobe les interruptions dues à des incidents, travaux, événements exceptionnels, etc. Il représente le temps moyen de coupure subi par un client au cours d'une année.

La valeur du critère B connaît des variations importantes d'une année sur l'autre. En 2024, après quatre années d'augmentation, le critère B enregistre une baisse significative (90 mn). Il reste toutefois supérieur à la moyenne nationale (70 mn). Cette différence s'explique en partie par le caractère montagneux et rural de la concession, mais elle est également due à l'insuffisance des investissements réalisés par le concessionnaire et au vieillissement des infrastructures. La négociation autour du contrat de concession a permis de rappeler les exigences du syndicat pour que les habitants bénéficient de la meilleure qualité de service possible.

LE CONTRÔLE DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

La fourniture d'électricité était, jusqu'à la fin des tarifs réglementés, une composante centrale du service public délégué à EDF. Dans le nouvel environnement concurrentiel et face à des pratiques de fournisseurs qui ne sont pas toujours vertueuses, les autorités concédantes considèrent que la protection du consommateur passe par une implication forte au niveau local mais aussi par une action nationale. Le syndicat poursuit ainsi son action contre la fin des tarifs réglementés pour les usagers résidentiels. Ces tarifs jouent en effet un rôle essentiel pour assurer une certaine stabilité et accessibilité des prix de l'électricité, notamment dans les zones rurales, de montagne et éloignées, où les usagers pourraient être davantage exposés aux variations des prix de l'énergie sur le marché libre. C'est ainsi au niveau national que des mesures de lutte contre la précarité énergétique sont prises. Rappelons, au niveau local, qu'EDF et Enedis présentent chaque année à la Commission consultative des services publics locaux leur rapport annuel sur la qualité du service.

Focus

UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

Des avancées significatives pour un service public performant



Le 24 mai 2024,
Territoire d'énergie
Hautes-Alpes (TE05)
a renouvelé sa
confiance aux deux
concessionnaires, Enedis
et EDF. Le nouveau
contrat de gestion et
d'exploitation
des réseaux est entré
en vigueur pour une
durée de 25 ans.

territoire d'énergie
HAUTES-ALPES • SyME05

Après 18 mois de négociation, 19 rencontres avec Enedis, 5 rencontres avec EDF, 11 rencontres de la commission Concession regroupant des élus de Territoire d'énergie Hautes-Alpes et 2 rencontres avec les maires des communes adhérentes, le renouvellement du contrat de concession de la délégation de distribution publique d'énergie électrique sur le territoire de la concession de Territoire d'énergie Hautes-Alpes a été signé. Il concerne l'ensemble des communes du département (159), exception faite de Gap, Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières (voir p. 24). Des compromis et des avancées ont été obtenus, pour chacun des signataires, et l'ensemble permet de se projeter vers l'avenir, avec un contrat garant d'un service public de qualité et la possibilité de construire le monde énergétique de demain.

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

EDF

LES DEMANDES DE TE05

Les ambitions de départ exprimées par TE05 pour un service public de l'électricité de qualité étaient:

- la mise en place d'**une organisation efficace, performante et adaptée aux enjeux et défis de nos territoires de montagne**;
- **des engagements d'investissement** dans le renouvellement des réseaux dont le vieillissement est constaté depuis plusieurs années;
- la recherche d'**une qualité du produit électrique** avec des objectifs de coupure ou de défauts annuels contractualisés par commune;
- la **sécurisation et une plus grande résilience du réseau HTA** (20000V) par la suppression des ouvrages soumis aux risques climatiques et des technologies vulnérables, la rénovation programmée et l'amélioration de la réactivité;

- une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux;
- l'accompagnement de la transition avec des ouvrages capables de prendre en charge les nouveaux flux électriques des voitures, centrales de production, technologies du numérique, pompes à chaleur et climatisation...;
- enfin, la reconnaissance d'un véritable pouvoir de contrôle des élus locaux.

LES TERMES PRINCIPAUX DU NOUVEAU CONTRAT

Toutes les ambitions n'ont pu être atteintes mais le contrat présente des avancées. Celles-ci ont été obtenues grâce à l'intense travail accompli et à l'implication des élus du territoire.

Concernant la maîtrise d'ouvrage: Enedis a souhaité qu'un *statu quo* soit maintenu en dépit des inquiétudes exprimées par TE05 sur les délais de raccordement. Enedis a cependant

consenti à confier la maîtrise d'ouvrage des branchements à TE05 pour les opérations relevant d'un **donneur d'ordre public**.

Par ailleurs, Enedis a refusé le principe d'ajouter des sous-critères de **qualité et de suivi des ouvrages** qui seraient hors de la politique nationale, ainsi que la mise en place de clause de pénalités financières.

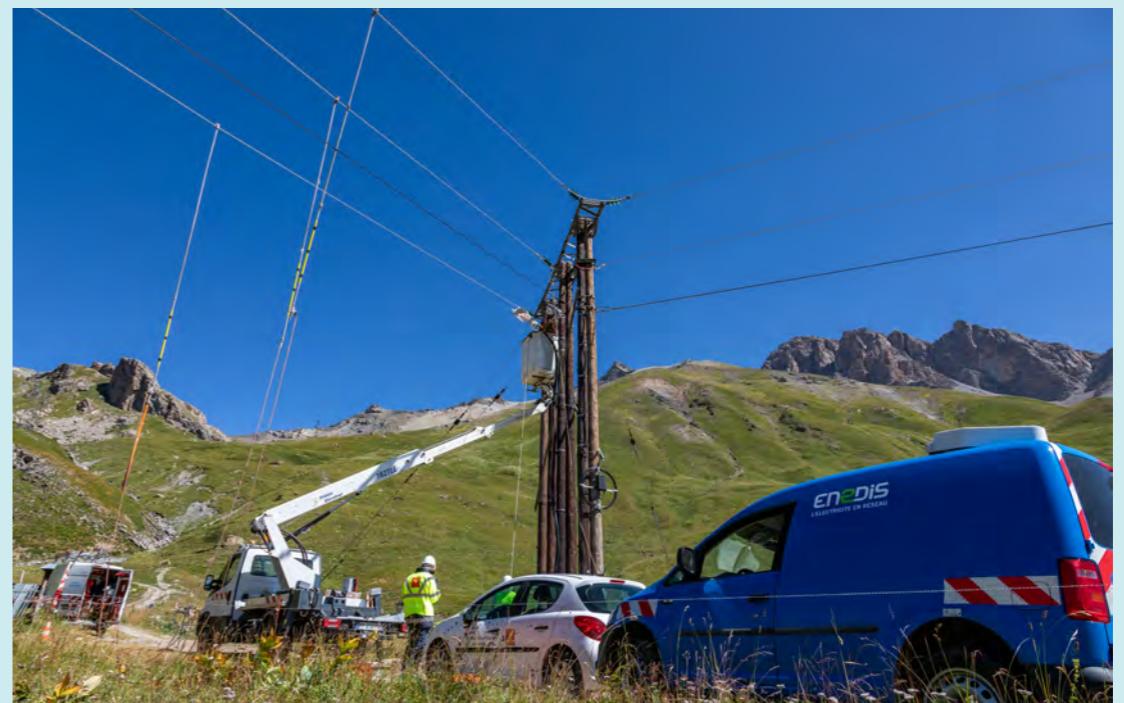
Les avancées favorables concernent essentiellement:

- **les passifs de concession et la redevance:** Enedis a accepté l'intégration d'une clause de divergence de la comptabilité sortante et le renvoi à une jurisprudence future et a consenti à valoriser la part R2 de la redevance annuelle à hauteur de 153 000 € en remplacement des montants de R2 nuls pour les 4 dernières années, avec un engagement pour le syndicat de pouvoir atteindre 8,1 M€ de R2 au terme du contrat sur 25 ans.
- **Les investissements:** le montant d'investissement consenti par Enedis au titre du premier Plan pluriannuel d'investissement est revalorisé

à hauteur de 12 millions d'euros sur 5 ans. Cependant, TE05 ne bénéficie d'aucune garantie du maintien des montants du premier plan, après la première période de 5 ans.

■ **L'article 8 pour l'enfouissement esthétique des ouvrages:** Enedis a consenti à apporter davantage de souplesse dans la réalisation de ce programme avec la possibilité pour le syndicat de financer des opérations sur de la HTA et une enveloppe complémentaire de 40 000 € sur la durée du premier PPI portant l'enveloppe à 275 000 € par an pour les 5 prochaines années. Cependant, TE05 n'a aucune garantie du maintien de ces montants au-delà du premier PPI.

■ **Concernant l'ensemble des flux financiers** existants entre le concessionnaire Enedis et TE05: Enedis a consenti à les faire démarrer au 1^{er} janvier 2024 bien que le contrat soit conclu en mai 2024. À noter que ce contrat représente un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros par an de Taxe d'Utilisation Réseau Public de distribution d'Électricité (TURPE) pour Enedis.



LE SUIVI PATRIMONIAL ET FINANCIER DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est constitué des lignes de distribution publiques d'électricité d'une tension inférieure à 50 000 V, ainsi que de tous les équipements techniques nécessaires pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité des

personnes et des biens. Le syndicat agit en tant que propriétaire des infrastructures de distribution au nom de ses communes membres, ce qui lui confère la responsabilité du suivi de ce patrimoine qu'il délègue par contrat de concession à l'opérateur Enedis. Dans le cadre de l'accord entre le concédant (l'autorité concédante) et le concessionnaire, la gestion du patrimoine est confiée à Enedis. Ce contrat de délégation fixe le cadre d'intervention des deux entités (Enedis et Territoire d'énergie Hautes-Alpes) dans la répartition des maîtrises d'ouvrages et des travaux sur le département. Le concessionnaire par ce contrat doit donc gérer les apports des parties pendant la durée du contrat et gérer les actifs des ouvrages construits. Les données, ci-après, sont issues du compte-rendu d'activité de concession d'Enedis faisant le bilan de la valeur des biens au 31 décembre 2024.

Valeur des ouvrages concédés au 31/12/2024 en k€	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	147 615	69 982	77 634	208 973	14 057
dont aérien	34 869	26 039	8 831	63 001	11 714
dont souterrain	112 746	43 943	68 803	145 972	2 343
Canalisations BT	132 080	62 779	69 301	186 406	1 430
dont aérien	19 735	12 989	6 746	34 969	529
dont souterrain	112 345	49 790	62 555	151 437	901
Postes HTA-BT	40 703	24 318	16 385	54 618	1 773
Transformateurs HTA-BT	13 443	6 406	7 037	19 542	960
Comptage	11 098	3 364	7 734	11 098	0
dont Compteurs Linky™	8 695	2 070	6 625	8 695	0
dont compteurs marché d'affaires	723	275	448	723	0
dont disjoncteurs	1 680	1 019	661	1 680	0
Branchements	54 024	23 571	30 453	72 450	3 244
dont branchements aériens*	2 059	1 145	914	3 276	0
dont liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines	39 500	15 566	23 934	52 255	2 797
dont dérivations individuelles des liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines	12 465	6 860	5 604	16 919	447
Ouvrages collectifs de branchement**	7 812	2 740	5 072	100 014	0
Autres biens localisés	4 642	2 535	2 108	5 178	103
Comptages non localisés	329	272	57	329	0
Autres biens non localisés	1 850	1 059	791	2 057	8
TOTAL	413 596	197 026	216 571	570 665	21 575

* Constitués de liaison réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles.

** Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU CONCESSIONNAIRE

Produits d'exploitation : 69 013 000 € / Charges d'exploitation : 64 530 000 €
Le résultat d'exploitation pour l'année s'établit donc à 4 483 000 €.
 Lorsqu'une concession se situe en deçà de l'équilibre global, le concessionnaire perçoit une contribution à l'équilibre.

Les recettes d'acheminement

Les revenus provenant de l'acheminement de l'électricité dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) ainsi que du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est établi par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de manière à couvrir les coûts associés à l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est uniforme sur l'ensemble du territoire, suivant le principe de péréquation, afin d'assurer une équité entre les différentes zones géographiques.

La redevance de concession

Elle est composée de deux parts :

- la part R1, dite de fonctionnement, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission, elle s'est élevée à 228 905 € en 2024.
- La part R2, dite d'investissement, qui représente la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2 ; elle s'est élevée à 189 733 € en 2024.

La part couverte par le tarif (PCT)

Les travaux de raccordement qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrage au concessionnaire sont éligibles à la part couverte par le tarif (PCT). Elle couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Elle s'est élevée à 778 146 € en 2024.



3.3. LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

l'éclairage public et les communications électroniques dans le cadre de chantiers coordonnés.

TE05 accorde une attention particulière à garantir un règlement rapide de l'ensemble de ses prestataires de travaux. Afin de donner une lisibilité des commandes à venir à ses entreprises, TE05 anime auprès de ses différents prestataires des réunions mensuelles de programmation de travaux.

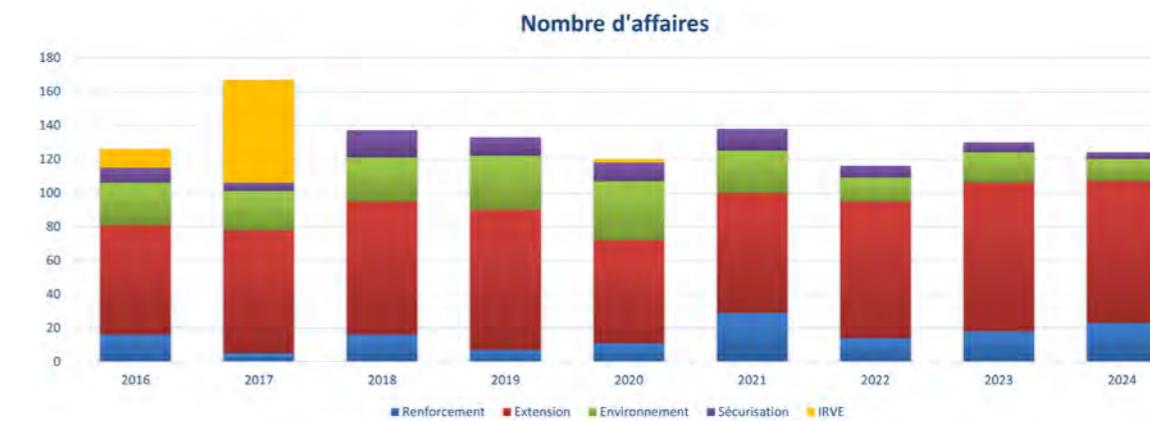
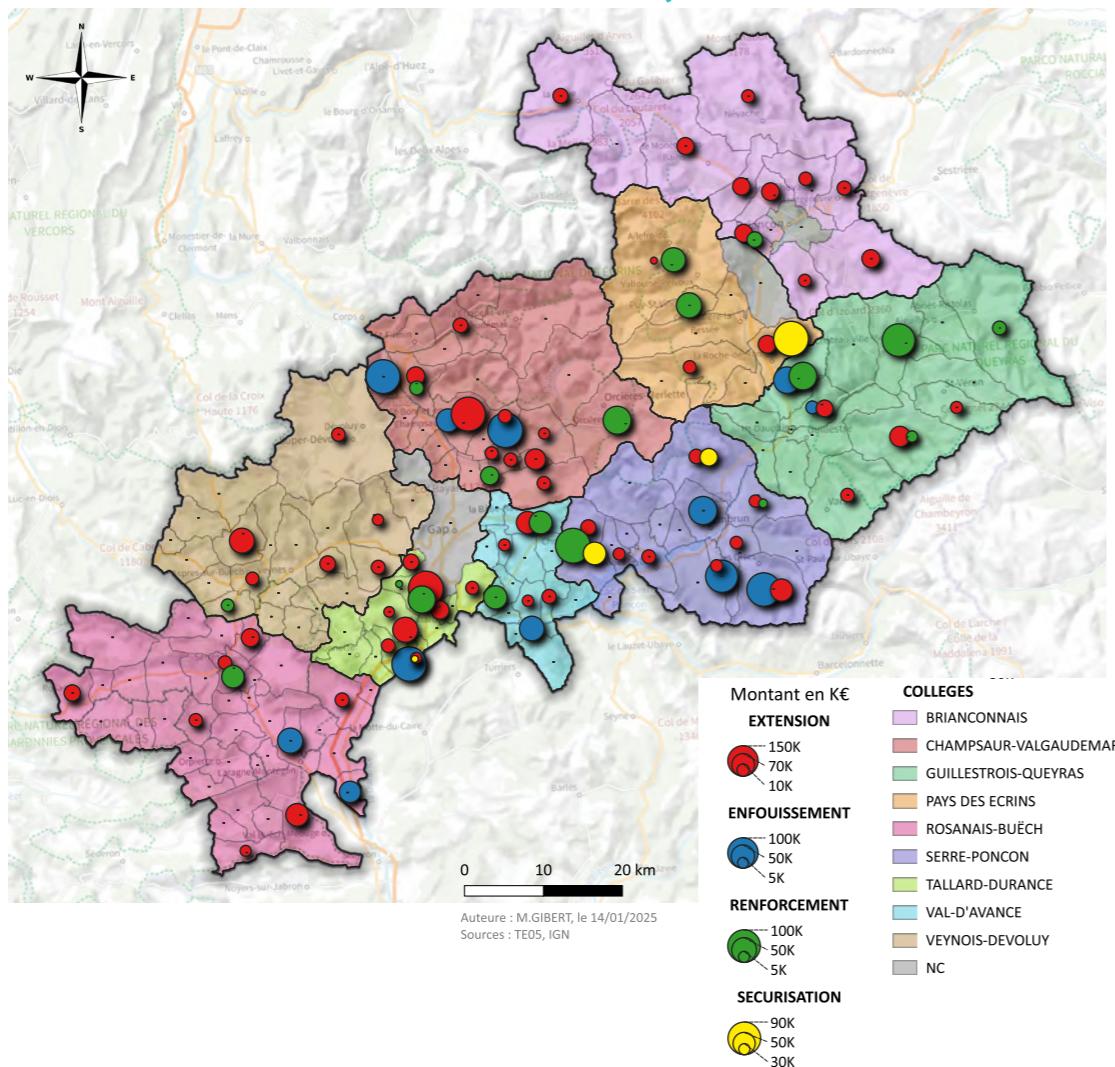
LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'article 36 de la loi du 8 avril 1946 maintient les prérogatives des collectivités locales en matière de maîtrise d'ouvrage au sein de la concession de distribution d'électricité. Le cahier des charges de la concession énonce les règles de répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les parties prenantes, clarifiant ainsi les responsabilités des collectivités locales et du concessionnaire quant à la gestion, l'expansion et la modernisation du réseau électrique dans la zone de concession. Ces points ont fait l'objet d'une négociation dans le cadre du renouvellement du contrat (tableau en p. 32).

LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

TYPES DE TRAVAUX		Communes rurales	Communes urbaines
RENFORCEMENTS	Réseau BT	TE05	Enedis
	Réseau HTA	Enedis	Enedis
EXTENSIONS	Raccordement consommateurs	TE05	Enedis
	Raccordement Producteurs < 36 kVA	TE05	Enedis
	Raccordement Producteurs > 36 kVA	ENEDIS	ENEDIS
BRANCHEMENTS	Hors projets publics	Enedis	Enedis
	Projets publics	TE05	Enedis
ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT/DÉPLACEMENT D'OUVRAGES		Enedis	Enedis
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES		TE05	TE05
SÉCURISATION		TE05/Enedis	Enedis

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR TYPE DE TRAVAUX



3.4. LES ÉTUDES PRÉALABLES

Les missions du pôle études de TE05 sont diverses :

- Réalisation des avant-projets et chiffrages d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre d'une demande faite par une commune. Effectuées sur le terrain, ces études sont réalisées par un agent d'étude spécialisé. Elles prennent en considération le développement urbanistique ainsi que les contraintes environnementales et techniques.
- La réalisation des avant-projets et des chiffrages pour les projets de renforcement du réseau est une mission essentielle qui demande un travail approfondi. Tout au long de l'année, l'équipe s'attelle à identifier les réseaux électriques aériens comportant des fils nus vétustes ou présentant des signes de dangerosité, nécessitant des travaux de sécurisation, soit par des techniques aériennes, soit par un enfouissement souterrain. Ces avant-projets sont ensuite présentés aux élus de la commune concernée pour recueillir leur avis.
- Le suivi des études d'exécution et des montants financiers des projets est une étape cruciale jusqu'à la phase des travaux. Cette mission implique une surveillance attentive de la mise en œuvre des études détaillées et techniques, ainsi que du suivi des coûts associés aux projets.

DÉROULÉ D'UN CHANTIER TYPE

AVANT-PROJET ET CHIFFRAGE PAR LE PÔLE ÉTUDES

- sur demande des communes lors du renseignement d'une fiche d'intention des travaux,
- sur repérage, par les services ou le concessionnaire, tout au long de l'année des réseaux aériens

présentant des lignes de vétusté ou de dangerosité et nécessitant des travaux de sécurisation ou de renforcement (contraintes);

- sur les projets de renforcement après une enquête sur la qualité du réseau électrique en contrainte: cette enquête est portée par l'agent d'étude pour confirmer ou non la nécessité de renforcer le réseau.

DOSSIER D'EXÉCUTION

- édition d'un bon de commande pour dossier exécution,

- autorisation des propriétaires,
- article R 323.25 (permis de construire électrique),
- vérification du dossier d'exécution par un technicien de TE05.

TRAVAUX

- réunion de piquetage,
- début des travaux, suivis soit par TE05 MOE ou MOE externe,
- suivi des travaux,
- réception des travaux et des DOE (dossier d'ouvrage exécuté).

3.5. LE GUICHET URBANISME

Un accompagnement des communes sur mesure

Grâce à son expertise, son savoir-faire et sa connaissance approfondie des réseaux électriques, le Guichet Urbanisme accompagne les communes dans différentes démarches.

- Il instruit les autorisations d'urbanisme (PC, PA, CUa, CUb, DP, études diverses) pour les communes en régime rural;
- Il apporte aide et conseils aux communes:
 - dans l'élaboration/modification/ révision des documents et projets d'urbanisme: définition des

zones constructibles en fonction des réseaux existants, estimation des extensions nécessaires et coûts, préconisations pour un développement cohérent d'un point de vue énergétique, co-construction des cahiers des charges des bureaux d'études...

- lors de la mise en place des outils de financements des équipements publics;
- pour toute demande relative à un projet de construction ou dans une procédure de raccordement.
- Il réalise des études de documents d'urbanisme. Le rapport final présente, pour chaque secteur, un

plan indiquant l'état des réseaux existants, les extensions potentielles, leur coût, des réflexions sur l'organisation spatiale de la zone (voies, divisions, etc.) et enfin, les éventuels moyens de financement applicables.



LES ÉTUDES

En 2024, en dehors des études des documents d'urbanisme demandées par les communes, nous avons réalisé 148 études: pour les municipalités (81) et les particuliers ou entreprises (36), ainsi que 31 études internes (contre 3 en 2022, ce qui démontre également la dynamique du syndicat en matière de projets).

Le guichet fournit au demandeur les informations relatives au raccordement du projet: emplacement et capacité des réseaux, solution technique la plus adaptée, coûts, personnes responsables du paiement, démarches spécifiques (DT/DICT) à réaliser...

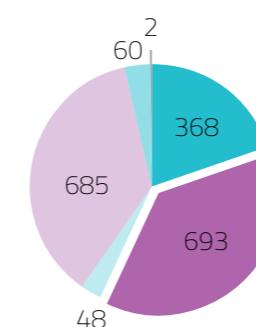
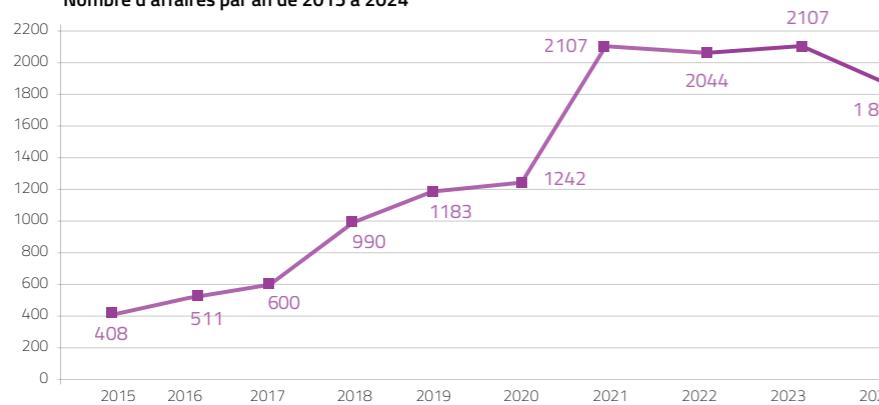
Quel que soit le statut de la commune, TE05 peut intervenir à tout moment en tant qu'organisme de contrôle de concession. Dans ce cadre, il procède à l'analyse des réponses proposées par le distributeur Enedis.

Enfin, le guichet urbanisme joue un rôle essentiel d'information. Les agents de TE05 sont ainsi disponibles pour fournir, aux usagers et aux communes, des réponses concernant différentes thématiques liées au réseau public de distribution.

UNE DEUXIÈME SESSION POUR LA LOI APER

En 2023, pour répondre aux objectifs fixés par la loi dite APER (accélération de la production d'EnR), TE05 a mis en place une organisation efficace qui a permis d'accompagner 43 communes, en lien avec les services de l'État, pour identifier des zones propices à l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable, les zones d'accélération. Au vu des résultats issus du Comité Régional de l'Energie (CRE) de juillet 2024, l'ouverture d'un deuxième et dernier tour a été nécessaire pour préciser et notifier les zones d'accélération. Dans ce contexte, TE05 s'est mobilisé pour définir de nouvelles zones d'accélération, tout en préservant, comme pour le premier tour, les espaces naturels en concertation avec le public et les riverains. **Au total, TE05 a accompagné 57 communes.**

Nombre d'affaires par an de 2015 à 2024





3.6. L'ACTION DU SYNDICAT EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA PERCEPTION DE LA RODP*

Après une expérimentation lancée en 2019 sur deux communes, le syndicat a généralisé son action à toutes les communes qui en ont fait la demande. Les collectivités gestionnaires du domaine public sont désormais en mesure de mieux maîtriser et contrôler les montants de RODP dus par les opérateurs de communications électroniques.

Des études faisaient apparaître une insuffisance du paiement des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) par certains opérateurs. Cette situation génère une perte de ressources financières mais entraîne également un risque juridique.

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux, le syndicat a ainsi accompagné 78 communes. En 2024, 40 sont encore concernées par le dispositif. Cette meilleure maîtrise des réseaux de télécommunication facilite également le déploiement de nouveaux réseaux de communications électroniques et contribue à en réduire les coûts.

78 communes
234 308 € récupérés

LA MISE À DISPOSITION DES RÉSEAUX AÉRIENS

Afin d'accélérer la montée du très haut débit numérique du territoire et favoriser l'attractivité du département des Hautes-Alpes, Territoire d'énergie

Hautes-Alpes, Enedis et SFR FTTH devenu XPFIBRE ont signé en 2019 une convention tripartite permettant le déploiement en aérien des réseaux de fibre optique sur les supports de distribution d'énergie électrique. Cette convention a depuis été généralisée aux opérateurs qui en ont fait la demande. La convention avec ORANGE a été signée en 2022.

TE05 devient propriétaire d'infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambre de tirage) qu'il réalise. Ces infrastructures permettent le déroulage en souterrain des réseaux cuivre d'Orange mais également des réseaux en fibre optique.

*Redevance d'Occupation
Du Domaine Public

LE PROGRAMME NEW DEAL

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep ont conclu à un accord historique pour accélérer le déploiement mobile sur le territoire. Chaque année, le Gouvernement arrête, après l'analyse d'un besoin remonté par les équipes projet, la liste des zones à couvrir par les opérateurs au titre de ce dispositif. L'identification des zones à couvrir (expression du besoin local) est un travail de concertation constant entre les équipes-projets, leurs référents et la Mission France Mobile de l'Agence du numérique. Lorsqu'un site est arrêté par le Ministère de l'Économie et des Finances, l'opérateur dispose d'un délai de 2 ans pour mettre en service l'antenne-relais. Ainsi, dans le cadre de l'alimentation électrique des antennes-relais, TE05 travaille en étroite collaboration avec le service numérique de la Préfecture des Hautes-Alpes et les services d'Enedis.

En 2024

6 SITES ARRÊTÉS: Aubessagne, Furmeyer, Saint-Apollinaire, Saint-Jacques-en-Valgaudemar, Garde-Colombe, Sigoyer.

6 SITES RACCORDES: Esparron, Montclus, Jarjayes, Val-Buëch-Méouge, Saint-Maurice-en-Valgaudemar, Rosans.

LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'engagement du syndicat en faveur de l'enfouissement des réseaux électriques est constant depuis de nombreuses années en dépit des contraintes liées au caractère rural et de montagne des territoires haut-alpins. Chaque année, le syndicat investit 1,5 million d'euros.

Lors de chaque chantier, c'est une intervention globale qui est mise en œuvre dans l'intérêt des communes et des populations et qui intègre les communications électroniques. TE05 réalise environ 6 km de génie civil par an à destination des opérateurs. À ce jour, ce sont plus de 73 km d'infrastructures de communications électroniques qui ont été réalisées par le syndicat depuis 2013.

En 2024

L'investissement du syndicat en termes de génie civil de réseaux de télécommunications électroniques s'est montré à 337 493 € (11 communes concernées).



CHAMPOLÉON	11 983,14€ HT
CHÂTEAUVIEUX	38 914,04€ HT
EYGLIERS	43 835,08€ HT
LA BEAUME	48 473,08€ HT
LA FREISSINOUSE	7 064,56€ HT
LE GLAIZIL	42 494,95€ HT
LES ORRES	34 908,08€ HT
SAINT -FIRMIN	24 730,40€ HT
SAINTE-COLOMBE	36 973,67€ HT
VEYNES	15 727,70€ HT
VILLAR-SAINT-PANCRACE	32 388,57€ HT
TOTAL	337 493,27€ HT

3.7. TE05, GESTIONNAIRE À LA CARTE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGES PUBLICS

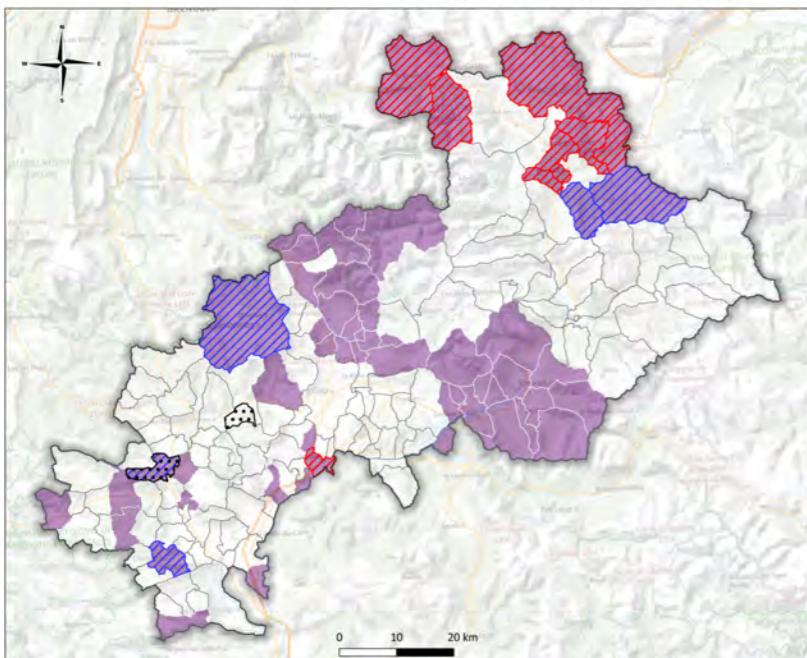
Depuis 2022, Territoire d'énergie Hautes-Alpes accompagne les communes qui le souhaitent pour un éclairage plus performant, respectueux de l'environnement et moins consommateur. En effet, un bon éclairage est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers de l'espace public mais représente en moyenne 40 % de la facture électrique d'une commune et 20 % de sa dépense globale en énergie.

TE05 intervient de différentes manières auprès des communes: des travaux sous mandat, des contrats SAGE (Bouquet énergétique), une mise à disposition des installations par les communes. Quant à Lum'Acte, il s'agit d'un programme spécifique qui a été développé en 2023-2024.

LA MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS

Après délibération de la commune, TE05 dispose d'un délai de 6 mois pour effectuer les opérations suivantes:

INTERVENTIONS DU TE05 EN ÉCLAIRAGE PUBLIC



L'intervention du syndicat revêt plusieurs formes : mise à disposition des installations, SAGE ou travaux sous mandat. Pour le programme LUM'ACTE (ci-contre), il s'agit de prestations de diagnostic.

- TRVX SOUS MANDAT MOA [2]
- SAGE [5]
- MISE A DISPO [9]
- LUM ACT [58]

LES COMMUNES AYANT MIS À DISPOSITION LEURS INSTALLATIONS (2022/2024)

Montgenèvre, La Grave, Villar-d'Arène, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, Tallard, Névache, Val-des-Prés.

Neuf communes, soit 2 659 points lumineux



MAÎTRE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

Les travaux concernent les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques, et notamment les actions de diagnostics de performance du réseau et la collecte des certificats d'économies d'énergie. Parmi les travaux d'investissement, on distingue les catégories de travaux suivantes :

- création d'un premier réseau d'éclairage sur le territoire d'une collectivité,
- travaux d'extension d'éclairage,
- travaux de renouvellement, de mise en conformité,
- travaux d'effacement d'éclairage par mise en souterrain coordonnée ou technique discrète façade,
- équipements spécifiques visant aux économies d'énergie,
- équipements spécifiques visant à l'apport de nouveaux services (vidéoprotection, sonorisation),
- panneaux à message variable, antenne de téléphonie...
- diagnostic des installations d'éclairage public,
- contrôle de la luminance et de l'éclairement,
- extension des réseaux et création de points d'éclairage,
- mise en sécurité des réseaux,
- mise en valeur par la lumière de sites et monuments,
- dispositifs d'alimentation d'illuminations temporaires.

COMMUNE	AFFAIRE	TOTAL
LARAGNE-MONTÉGLIN	Travaux coordonnés	21 826,83 €
CHORGES	Travaux de sécurisation	22 399,38 €
FURMEYER	Rénovation	18 060,00 €
LA GRAVE	Maintenance	3 091,20 €
MONTGENÈVRE	Maintenance	11 953,36 €
NÉVACHE	Maintenance	2 205,10 €
PUY-SAINT-ANDRÉ	Maintenance	14 717,40 €
PUY-SAINT-PIERRE	Maintenance et enfouissement	8 098,40 €
ROCHEBRUNE	Enfouissement	7 277,38 €
SAINTE-CHAFFREY	Maintenance	15 432,50 €
TALLARD	Maintenance	16 287,00 €
VAL DES PRÉS	Maintenance	18 975,50 €
VAL DES PRÉS	Maintenance	8 141,20 €
VALLOUISE-PELVOUX	Travaux coordonnés	1 196,54 €
		169 661,79 €



PROGRAMME LUM'ACTE

TE05 a été lauréat d'un appel à projets Lum'Acte, dans le cadre du programme ACTEE. Le syndicat a ainsi pu réaliser des prestations de diagnostic sur 14 547 points lumineux, financés à 50 %, pour un coût total de 91 800 €. Ces interventions ont été faites en direct avec les communes ou en lien avec les syndicats d'éclairage public. Ont été concernées : les communes des syndicats d'éclairage public du Champsaur-Valgaudemar et de l'Embrunais-Savinois, les communes de Montgenèvre, Tallard, la Grave, Villar-d'Arène, Saint-Chaffrey, Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André, Névache, Val-des-Prés, Le Dévoluy, Sigottier, Lardier-et-Valença, la Saulce.

TRAVAUX 2024 EN IMAGES

L'année 2024 a été marquée par de nombreux travaux réalisés sur l'ensemble du territoire de la concession. TE05, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et maître d'ouvrage, engage des travaux de raccordement, renforcement, sécurisation et enfouissement. L'investissement global sur les réseaux s'est élevé en 2024 à près de 5 millions d'euros et l'équipe technique a multiplié les interventions, sur le terrain, auprès des communes.

Depuis les collèges jusqu'à la réception des travaux, la « vie » d'un projet passe par de nombreuses étapes qui mobilisent élus et équipes : études, chiffrages, piquetage, coordination et suivi de chantier, lien avec les entreprises, etc. Voici en images quelques interventions réalisées dans le courant de l'année 2024.



ARVIEUX | ENFOUSSEMENT DE RÉSEAUX POSTE GOUDINE

L'opération a consisté en l'enfouissement de réseaux, permettant de limiter l'impact visuel des réseaux et de les sécuriser. Toujours en veille pour trouver des solutions et réduire les coûts, les équipes techniques ont coordonné le chantier avec un renforcement lié à un producteur (sous maîtrise d'ouvrage Enedis).

Début des travaux: août 2023

Mise en service: 2024

Réalisation:

- Création de 280 m de réseau Basse Tension en souterrain et 350 m d'infrastructure de communications électroniques
- Suppression de 260 m de réseau aérien Basse Tension et télécom

Coût total HT:

- Réseaux électriques : 37 000 € HT
- Infrastructures de communication électronique : 21 000 € HT

Financement: TE05 : 29 000 € | Commune : 29 000 €



42

TRAVAUX 2024 EN IMAGES

SAINT-CHAFFREY • HAMEAU LES ÉDUITS | RACCORDEMENT

Ce chantier fait suite à la demande de raccordement de l'association des habitants du hameau des Éduits. Il témoigne de l'implication de TE05 dans la fourniture d'un service public de qualité à tous les habitants.

Début des travaux: été 2024

Mise sous tension: automne 2024

Réalisation:

- Pose d'une armoire HTA dans le poste existant afin de permettre une extension HTA de 115 m jusqu'à un nouveau poste de transformation HTA/BT.
- De ce nouveau poste, une extension BT de 22 m a été réalisée.

Coût total: 35 500 € HT

Financements: PCT et demandeur



43

SAINT-CRÉPIN | ENFOISSEMENT ET RENFORCEMENT POSTE DURANCETTE

Afin de réduire les coûts, les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques BT et des infrastructures de communications électroniques ont été mutualisés. Ce chantier témoigne également de la bonne collaboration entre TE05 et la commune qui avait assuré la pose des fourreaux pour les infrastructures de communication électronique lors de l'aménagement de la traversée du village.

Réalisation:

- Création d'un nouveau poste et reprise de la basse tension sur ce nouveau poste.
- HTA souterraine: 140 m
- BT souterraine: 145 m

Enfouissement:

- Dépose de 370 m de réseau BT et 160 m de branchements
- Pose de 315 m de réseau et 200 m de branchement
- Crédit d'une infrastructure pour 45 m de réseau et 100 m de branchement

Coût total:

Renforcement: 73 000 € HT

Enfouissement des réseaux électriques: 65 000 € HT

Infrastructures de communication électronique : 11 000 €

Financement: TE05: 118 500 € | Commune : 30 500 €



TRAVAUX 2024 EN IMAGES



LA BEAUME | ENFOISSEMENT DE RÉSEAUX

L'opération a consisté en l'enfouissement de réseaux électriques et d'infrastructure de communications électroniques. Elle a également permis la pose d'éclairages solaires autonomes. Une réalisation qui combine efficacité et sobriété.

Début des études: mars 2023

Début des travaux: mai 2024

Mise sous tension: janvier 2025

Réalisation:

- Dépose de 540 m de lignes électriques basse tension aérienne et de 15 supports électriques
- Pose de 700 m de câble basse tension souterrain

Coût total:

Travaux électriques: 124 000 € HT
Travaux de communications électroniques: 53 500 € HT
Câblage télécom: 3 600 €
Éclairage public: 24 000 € HT

Financement:

TE05: 90 550 € | Commune : 121 668 €



NEFFES | ENFOISSEMENT DE RÉSEAUX

Deux chantiers ont été réalisés à Neffes en 2024. Le premier a consisté en un raccordement (souterrain - Poste l'Aches), réalisé entre mars et novembre 2024 sur demande de la commune; le second (Les Deves) présenté ci-dessous, a permis d'enfouir les réseaux électriques et l'infrastructure de communications électroniques.

Début des études: mai 2023

Début des travaux: juin 2024

Mise sous tension: septembre 2024



Réalisation:

Réseaux électriques:

- Dépose de 190 m de ligne basse tension aérienne et de 4 supports électriques
- Pose de 300 m de câble basse tension souterrain

Infrastructure de communications électroniques:

- Dépose d'environ 200 m de réseau cuivre aérien
- Pose de 1 022 m de fourreaux PVC et de 3 chambres de tirage

Coût total:

Travaux électriques: 56 000 € HT
Communications électroniques: 23 000 € HT
Câblage télécom: 1 384 € HT

Financement:

TE05: 56 000 € | Commune: 24 384 €



TRAVAUX 2024 EN IMAGES

ROCHEBRUNE | ENFOISSEMENT COORDONNÉ

Ces travaux concernent un enfoncement coordonné de réseaux (Basse tension, éclairage public et communications électroniques) au quartier des Gréoliens.

Début des études: mars 2024

Début des travaux:

mars 2024 pour la partie coordonnée avec Bouygues et SFR.
novembre 2024 pour la partie non coordonnée

Mise sous tension: de fin mars à début avril 2025

Réseaux électriques :

460 m de câbles basse tension

Réseaux d'éclairage public :

Infrastructures de communications électroniques : 760 m de réseau

Coût et Financement global

249 900 € répartis comme suit :

Réseaux électriques : 150 000 € HT
Infrastructure de communications électroniques : 78 000 €
Éclairage public : 21 900 € TTC
(en mandat de maîtrise d'ouvrage)

Financement

TE05 : 114 000 € | Commune : 135 900 €

Ces travaux concernent l'enfoncement des réseaux Basse tension au hameau de Lesdiguières. Il s'agit d'une première tranche.

Projet voté en collège du Champsaur Valgaudemar en Octobre 2023

Début des études: août 2023

Début des travaux: mai 2024

Mise sous tension: janvier 2025

Réalisation :

Réseaux électriques : 500 mètres

Infrastructures de communication électroniques : 470m

Éclairage public géré par le SIEPCV

Coût total :

224 700€ répartis

Réseaux électriques 133 500€ HT

Infrastructure de communication électronique : 91 200€ HT

Financement :

TE05 : 112 350 € | Commune : 112 350 €

Focus

UN NOUVEL ACCORD CADRE 2024-2028

TE05 sur le terrain, avec les entreprises

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'accord-cadre et de nouveaux marchés subséquents conclus avec les entreprises sur l'ensemble du territoire de la concession, soit 159 communes. Avec 12,5 millions de travaux réalisés, Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) confirme son statut d'investisseur, de développeur et d'aménageur de premier plan sur le département des Hautes-Alpes.

Depuis la fusion des anciens syndicats d'électrification (2012), la volonté forte exprimée par les élus a été de préserver l'action de proximité tout en construisant un syndicat à l'échelle départementale. Dans les années qui ont suivi, une organisation politique et fonctionnelle a été mise en place et a été précisée et améliorée au fil des années. Cette organisation s'est notamment traduite par la création immédiate des collèges territoriaux - ceux-ci ayant été modifiés en 2020 - puis par une organisation rigoureuse des marchés publics et de la planification des

travaux à l'échelle du territoire. L'organisation accord cadre/marchés subséquents, avec neuf lots géographiques correspondant aux neuf collèges, a permis d'apporter des réponses adaptées aux territoires concernés, chacun se caractérisant par des besoins et des contraintes spécifiques.

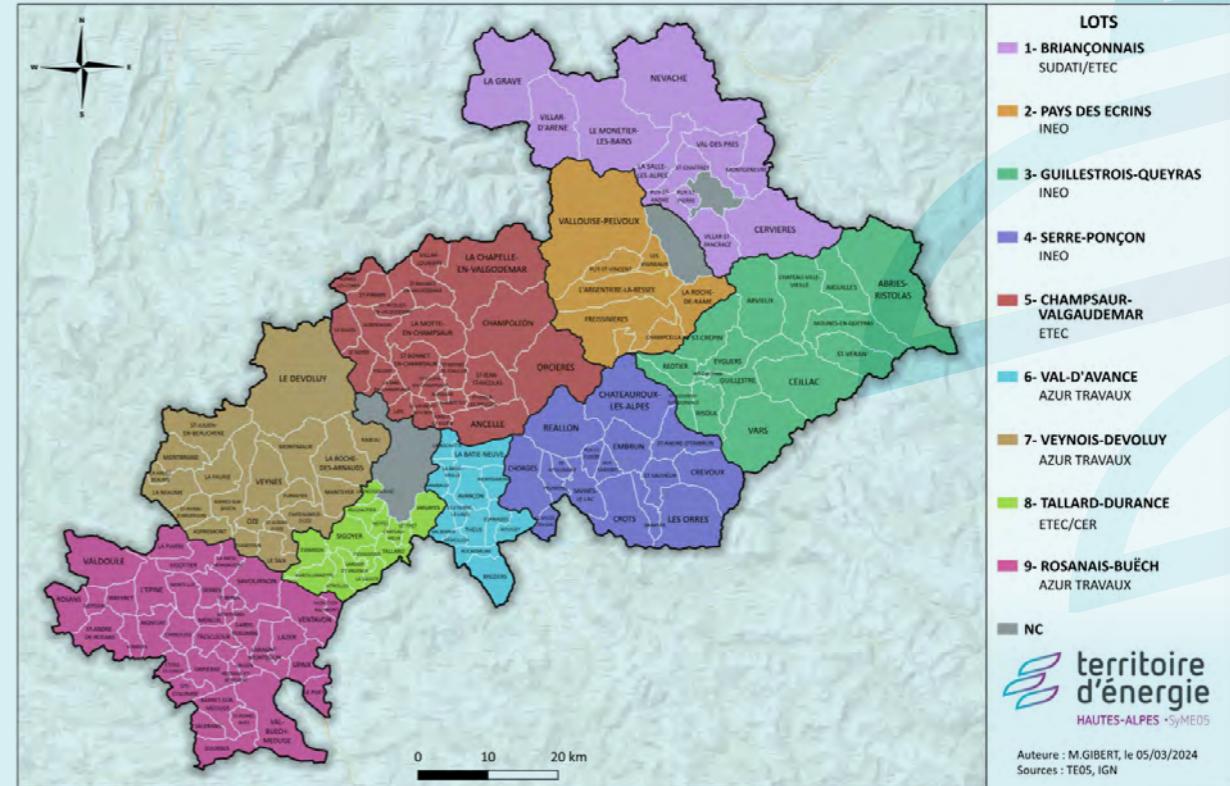
L'accord-cadre est lancé pour une période de quatre ans. Il concerne la réalisation de travaux sur les réseaux électriques de renforcement, sécurisation, extension/raccordement et enfouissement. Fin 2023, quatre entreprises avaient été sélectionnées. Ces entreprises, qui étaient déjà à l'œuvre dans le cadre du précédent marché 2019-2023, sont : AZUR TRAVAUX, ETEC, INEO et SUDATI. Début 2024, la commission d'appels d'offres s'est réunie à deux reprises pour attribuer à chacune les lots géographiques (voir carte ci-contre).

Contrôle du CAS FACÉ

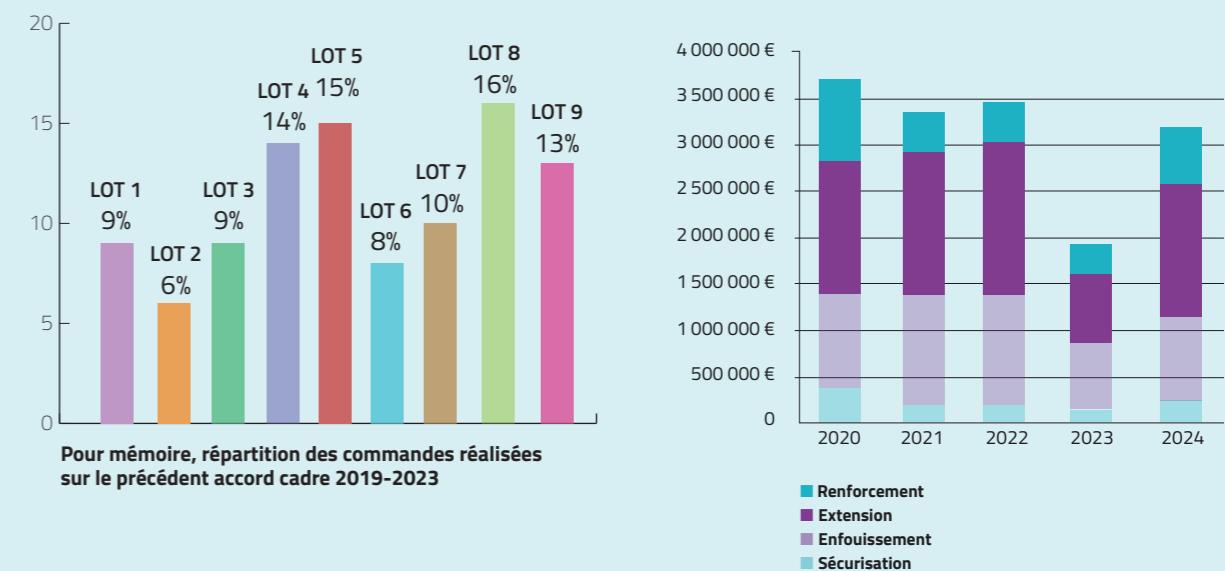
Du 5 au 12 juillet 2024, les inspecteurs nationaux ont effectué une série de contrôles sur les dossiers instruits et sur les travaux réalisés par le syndicat.

Les remarques ont porté sur quelques différences de longueurs par rapport aux plans de recollement, sur des coffrets et des goulottes de descentes aéro-souterraines qui parfois ne sont pas suffisamment scellés.

Le Président Dou a pu rappeler, lors de la tournée, les contraintes spécifiques des territoires ruraux et de montagne en termes d'accès et de contraintes climatiques. Il a



Les lots géographiques de l'accord-cadre 2024-2028



4. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Face à la nécessaire évolution de notre modèle énergétique, les communes et les territoires se positionnent en première ligne et TE05 s'affirme plus que jamais comme un acteur incontournable pour œuvrer à une transition ambitieuse et adaptée aux réalités locales.

L'année 2024 a été marquée par une forte progression dans le domaine de la transition énergétique. Les efforts ont été poursuivis pour une mobilité électrique durable, pour une énergie locale produite localement avec la concrétisation de plusieurs projets, et plus globalement, en matière de systèmes vertueux – et innovants – intégrant les concepts essentiels de sobriété et de flexibilité. Le service Transition énergétique s'est encore étoffé en 2024 pour proposer le meilleur accompagnement aux communes, intercommunalités et territoires.

4.1. LE BOUQUET DE SERVICES TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de mener à bien la transition énergétique de notre territoire, TE05 propose à ses communes membres, un bouquet de services pour la transition énergétique, un ensemble complémentaire à l'activité régalienne du syndicat, afin d'accompagner les collectivités adhérentes du syndicat dans l'analyse énergétique, les audits, l'entretien, la maintenance, le tiers financement et le suivi technique de tous systèmes: bâtiments, centrales de production (chaleur, électrique).

CE « BOUQUET » DE SERVICES EST COMPOSÉ DE HUIT PROPOSITIONS DE SERVICES OPÉRATIONNELS :

SAGE Bâtiment

Service d'Accompagnement dans la Gestion et la supervision Energétique de bâtiments. Sur la base d'un inventaire établi par la commune, le service propose l'instrumentation des sites pour relever les grandeurs physiques à mesurer et accompagner la collectivité dans la connaissance des consommations et éviter l'effet rebond de l'effacement des gains énergétiques des rénovations.

SyME-Rénov

Mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovations thermiques de bâtiments publics. La convention comprend l'identification des travaux de rénovation et réhabilitation thermique, changement d'énergie, mise en place de système plus économies, et un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux décidés par programmation, afin d'optimiser les coûts de rénovation / réhabilitation et de maintenance. Ce service intègre les fonctionnalités du service « SAGE Bâtiment » pour assurer la gestion des systèmes après travaux.

SyME-Rénov+

Mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovation thermique de bâtiments publics. Il s'agit d'un accompagnement plus complet qui prend en plus en charge le financement des travaux communaux. Les équipes de TE05 réalisent les études de faisabilité et d'exécution des opérations et étudieront le plan de financement approprié. Il comprend sur la durée l'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord.

Réseau de chaleur

Après délibérations concordantes, la compétence Réseau de Chaleur de la commune est transférée au Syndicat. L'investissement ainsi que la vente de chaleur sont gérés par TE05 auprès des abonnés (Commune, communauté de communes, particulier...).

Séléné

Service d'échange local d'énergie électrique. Séléné met en relation les consommations et productions pour une autoconsommation énergétique locale de l'électricité. L'autoconsommation est un usage qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie produite au plus proche des sources et des usages.

SAGE Éclairage

Service d'Accompagnement dans la Gestion et supervision de l'Eclairage public. Sans transférer la compétence éclairage public, une commune peut bénéficier d'un service de supervision comprenant le géoréférencement des réseaux, les réponses aux DT/DICT, l'instrumentation et télégestion des armoires électriques pour accompagner les collectivités dans la connaissance des consommations des équipements d'éclairage et l'exploitation des ouvrages.

My eborn

Mandat de fourniture, d'entretien et gestion de bornes de recharge pour véhicules électriques intégrées dans le service e-born. Pour installer un réseau de bornes complémentaires au réseau public dans l'espace privé des communes et les parkings ouverts au public, TE05 propose un mandat de maîtrise d'ouvrage et de gestion pour la fourniture, pose, entretien et supervision des bornes pour assurer un service de qualité 24/24 et 7j/7 (charge à la commune de faire son affaire des achats d'énergie).

Production ENR

Production d'Énergie Renouvelables. Le service Transition Énergétique de TE05 est doté d'outils, de compétences et selon la taille des projets peut s'appuyer sur des bureaux d'études indépendants afin d'évaluer le potentiel de production d'électricité (Photovoltaïque et Hydroélectricité) mais aussi de chaleur (solaire thermique). Appuyé par des assistants juridiques et avec une expertise financière interne, TE05 peut évoquer toutes les possibilités de portage des projets.



LES COMMUNES QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE EN 2024

- Aiguilles ▪ Aspremont ▪ Aspres-sur-Buëch ▪ Baratier ▪ Bréziers ▪ Chabottes
- Champoléon ▪ Chorges ▪ Crots ▪ Embrun ▪ Espinasses ▪ Freissinières ▪ Guillestre
- La Bâtie-Neuve ▪ La Bâtie-Vieille ▪ La Beaume ▪ La Faurie
- La Motte-en-Champsaur ▪ La Roche-des-Arnauds ▪ La Saulce
- Mont-Dauphin ▪ Montgardin ▪ Montgenèvre ▪ Montmaur ▪ Moydans ▪ Neffes
- Orpière ▪ Puy-Sanières ▪ Puy-Saint-André ▪ Puy-Saint-Pierre ▪ Réallon
- Rochebrune ▪ Rosans ▪ Saint-Bonnet-en-Champsaur ▪ Saint-Chaffrey
- Saint-Etienne-le-Laus ▪ Saint-Firmin ▪ Saint-Jacques-en-Valgaudemar
- Saint-Jean-Saint-Nicolas ▪ Saint-Laurent-du-Cros ▪ Saint-Léger-les-Mélèzes
- Saint-Maurice-en-Valgaudemar ▪ Saint-Michel-de-Chaillol ▪ Saint-Pierre d'Argençon
- Saint-Véran ▪ Sainte-Colombe ▪ Savines-le-Lac ▪ Sigottier ▪ Sigoyer ▪ Tallard
- Théus ▪ Upaix ▪ Val-Buëch-Méouge ▪ Val-des-Prés ▪ Valdoule ▪ Valserres
- Vars ▪ Veynes ▪ Villar-d'Arène ▪ Villard-Saint-Pancrace

4.2. LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

TE05 a été l'un des premiers syndicats d'énergie à s'engager en faveur de la mobilité électrique (2015), avec une condition : produire parallèlement l'énergie nécessaire. Le réseau est ainsi alimenté 100 % énergie renouvelable, avec des tarifs équitables (à l'énergie délivrée) et inchangés. Concernant le nombre de bornes, le département des Hautes-Alpes est l'un des mieux dotés avec 90 bornes répondant aux différents besoins (charge lente, accélérée, rapide et ultra-rapide). En 2024, le schéma directeur (SDIRVE) est entré dans sa phase opérationnelle.



POUR UNE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE VERTUEUSE

Conscient des enjeux environnementaux et des défis liés à la transition énergétique, le syndicat a pris la ferme résolution de promouvoir une mobilité électrique respectueuse de l'environnement.

Dans cette perspective, TE05 mène des actions concrètes dans les Hautes-Alpes afin que l'ensemble des consommations électriques engendrées par les véhicules électriques soit entièrement couvert par une production locale d'énergie verte. Cette approche vise non seulement à offrir aux usagers une énergie propre et renouvelable, mais également à anticiper les besoins futurs en électricité et à prévenir toute surcharge potentielle des réseaux électriques dans les années à venir.

UNE ÉNERGIE 100% RENOUVELABLE

Les bornes du réseau eborn sont alimentées en électricité par le fournisseur ENERGIE D'ICI. ENERGIE D'ICI est une marque de l'Union des Producteurs Locaux d'Électricité qui regroupe des producteurs indépendants d'énergie renouvelable ayant pour but de rapprocher la production de l'électricité des consommateurs finaux.



UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC

La naissance du réseau eborn répondait à une forte volonté de créer un véritable service public et les syndicats ont imposé au délégataire du service (voir ci-après) de nombreuses exigences. L'accessibilité (moyens d'identification, accords d'itinérance...), des tarifs équitables, une assistance 24h/24, 7 j/7, la possibilité de réserver une borne de recharge, l'engagement envers une énergie propre font partie intégrante du service proposé aux usagers.

Depuis 2019, le service public est délégué. La société SPBR1 (groupement composé d'Easy Charge et du Fonds de Modernisation Écologique des Transports) a ainsi plusieurs responsabilités, notamment :

- la fourniture du service de recharge aux usagers, y compris la gestion de l'assistance et la commercialisation sous la marque eborn ;
- l'entretien, la maintenance et le renouvellement des infrastructures de recharge ;

- l'approvisionnement des bornes en électricité d'origine 100 % renouvelable ;
- la conception, le financement et la réalisation de nouvelles infrastructures nécessaires à l'amélioration du service ;
- l'application de la tarification telle que définie dans le contrat, ainsi que la gestion des recettes provenant des usagers.

Les tarifs sont inchangés en 2024. L'application d'une tarification unique et équitable, basée sur le kWh délivré :

TARIFS	ABONNÉ Eborn à la carte annuel 13€ TTC	ABONNÉ Eborn au forfait mensuel 47€ TTC	NON ABONNÉ** paiement CB ou smartphone
CHARGE ACCÉLÉRÉE	0,298€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,417€ TTC/kWh
CHARGE RAPIDE	0,417€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,552€ TTC/kWh**
CHARGE ULTRA RAPIDE	0,566€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,686€ TTC/kWh**

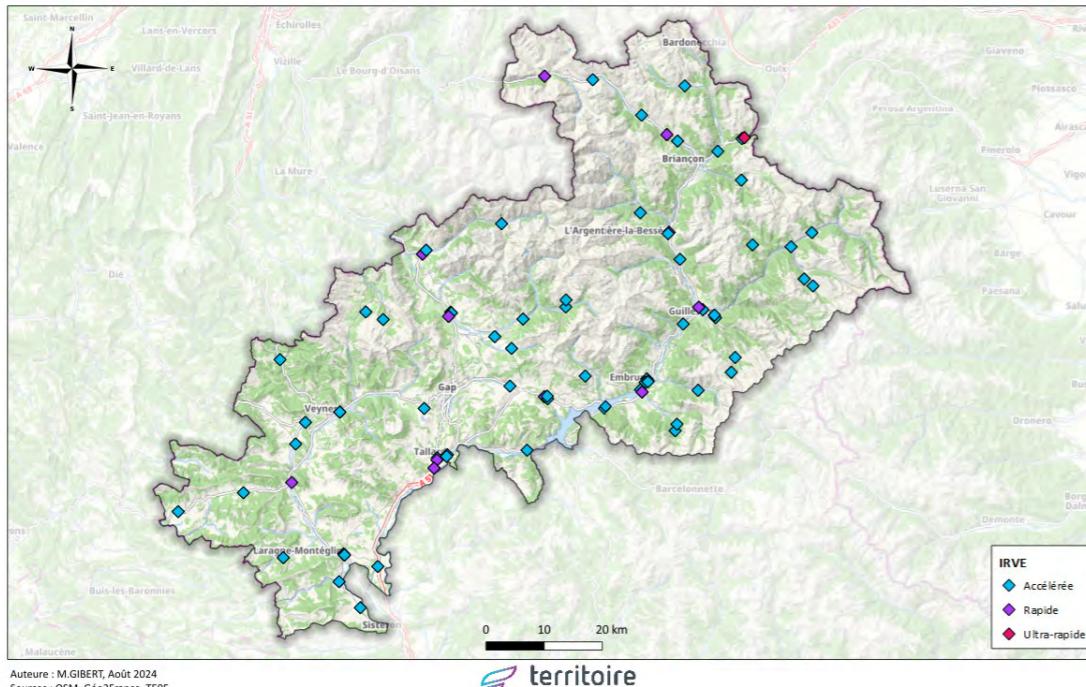
*Au-delà de 250kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges.

**Le prix de la recharge via CB est un forfait de 8,80€ TTC sur un certain type de borne rapide.

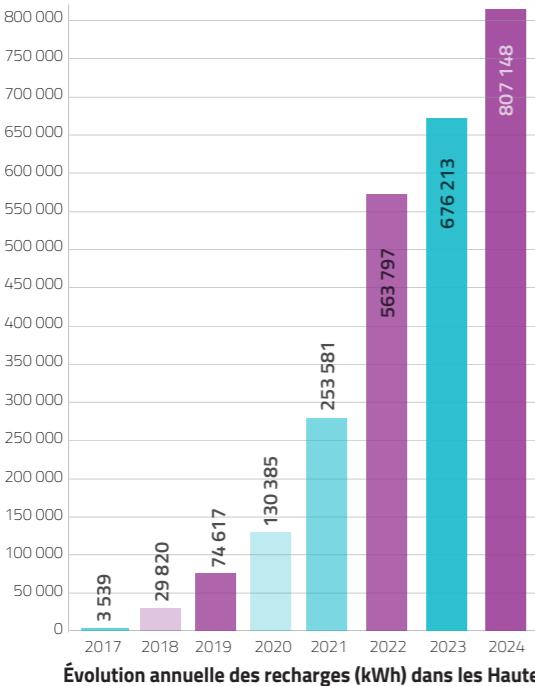
LE POINT SUR LE RÉSEAU eborn

Le réseau eborn a été créé en 2014 par les syndicats d'énergie des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie. Aujourd'hui le réseau eborn compte 11 départements.

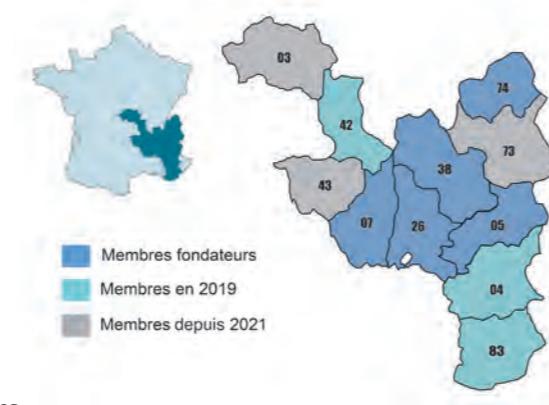
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULE ELECTRIQUE DES HAUTES-ALPES



Auteure : M.GIBERT, Août 2024
Sources : OSM, Géo2France, TE05



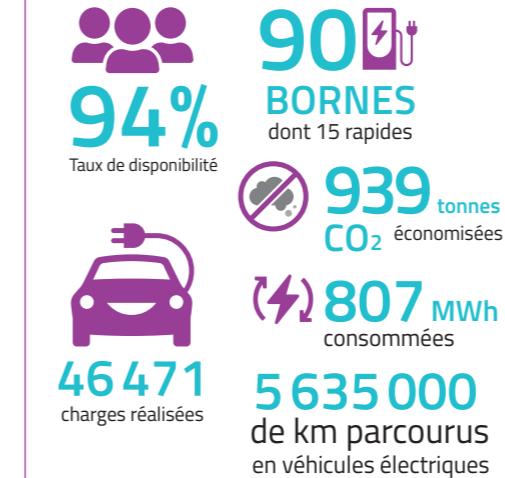
Sur son territoire, TE05 a déployé 90 bornes dont 69 bornes accélérées, 5 bornes lentes, 15 bornes rapides et 1 ultra rapide (super-chargeur de Montgenèvre), soit une tous les 25 km. La liste complète des bornes est disponible en annexe.



Les statistiques de l'année 2024 confirment la forte évolution de l'électromobilité.
(La fréquentation par commune est disponible sur demande).

TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES

Dans les Hautes-Alpes, les bornes sont alimentées à partir d'électricité 100 % renouvelable.



LE SCHÉMA DIRECTEUR (S.D.I.R.V.E.)

Dès la publication de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, le réseau eborn s'est mobilisé en constituant un groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour que chaque département puisse élaborer son schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Pour mémoire, l'ambition est double ;

Axe 1 Mise à niveau des IRVE existantes et déploiements complémentaires

Axe 2 Répartition de l'effort entre les différents maîtres d'ouvrage et coordination des différentes initiatives

Axe 3 Analyse des aspects économiques et de leur impact pour les syndicats.

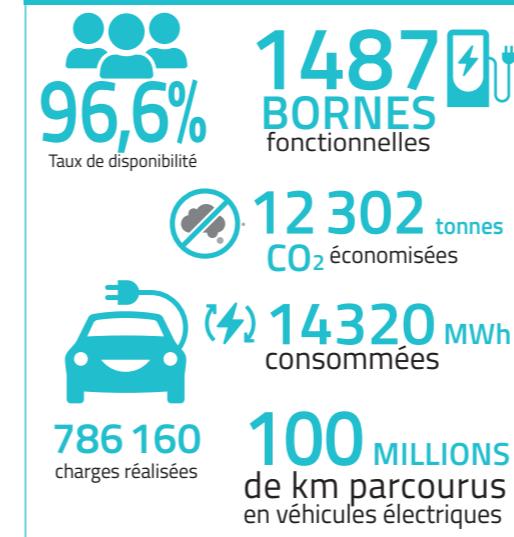
En 2024, Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) a réalisé plusieurs étapes cruciales pour préparer son second plan de déploiement des IRVE :

1. Lancement du projet: Suite à l'approbation du lancement du SDIRVE n°2 par le comité syndical en décembre 2023, le syndicat a formellement engagé la phase opérationnelle du projet.

2. Recensement des besoins: TE05 a lancé une consultation auprès de toutes ses communes membres afin de recueillir et d'analyser leurs besoins en nouvelles infrastructures de recharge.

3. Montage financier: En parallèle, le syndicat a préparé et déposé le premier dossier de demandes de subventions auprès du FACÉ et prépare les autres dossiers (ADVENIR, Région Sud PACA et Département des Hautes-Alpes).

TERRITOIRE INTERDÉPARTEMENTAL eborn



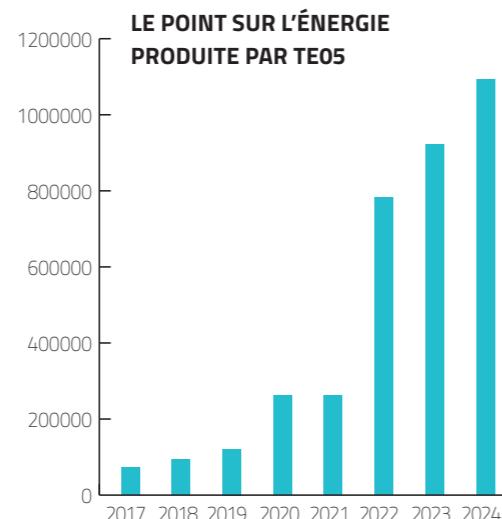
4.3. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Après quelques années de réflexion et d'études, l'action de TE05 est entrée dans l'opérationnel avec désormais six centrales de production d'énergie renouvelable. Le syndicat accompagne ses communes membres et les intercommunalités, tout en développant des projets en propre. Le programme Les Générateurs, qui permet d'accompagner les communes, a pris une place plus importante cette année.

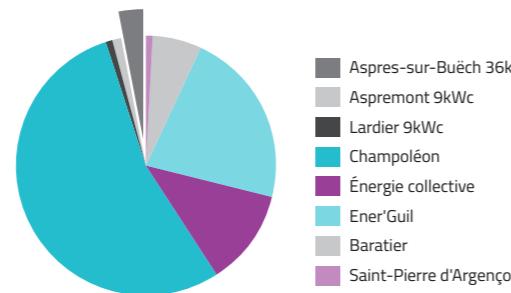
En 2024, ce sont 1 093 149 kWh* qui ont été produits.

Comme mentionné précédemment dans le contexte de la mobilité électrique, le syndicat TE05 a tout mis en œuvre pour anticiper l'augmentation prévue des consommations liées aux véhicules électriques (de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants). La production (1 093 149 kWh) couvre largement les besoins actuels (807 148 kWh). La montée en puissance des projets permettra de continuer à assurer la fourniture d'une énergie locale à tous les véhicules.*

*soit la consommation annuelle moyenne d'électricité de 315 foyers (hors chauffage) ou 6 millions de km parcourus en voiture électrique



PRODUCTION ENR 2024 - RÉPARTITION PAR SITES



Cette dynamique régionale a été la première portée par l'Entente Régionale Énergies Sud (ERES) et s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère de la Transition écologique et l'ADEME. Chaque département bénéficie ainsi de la présence d'un conseiller technique dont la mission est d'accompagner la montée en compétences des collectivités et de favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. TE05 est coordinateur pour la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



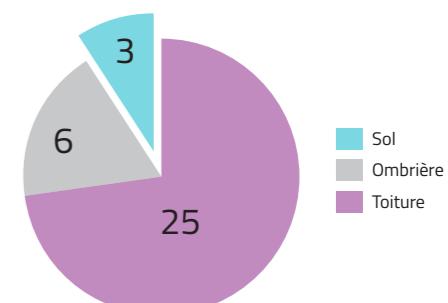
L'animation mise en place en 2024 a concerné essentiellement la réalisation d'études d'opportunité photovoltaïque. L'objectif est de dresser un premier bilan du potentiel solaire du patrimoine de la collectivité sur le bâti, en ombrrière ou au sol. La majorité des sites étudiés concernent des installations en toiture de moins de 100kWc, ce qui représente l'essentiel du patrimoine des communes rurales du département. Les demandes concernant les ombrières de parking se font plus nombreuses et les projets de parcs au sol restent minoritaires.

En 2024:

- 34 études d'opportunités ont été réalisées pour des projets allant de 60 kWc à 4,3 MWc, dont 12 études pour le SDIS et des études pour les communes suivantes: Guillestre(1), les Orres (2), Dévoluy (6), Le Monêtier-les-Bains (2), Saint-Chaffrey(7), la Saulce (1), Saint-Bonnet-en-Champsaur (3)

- 6 projets ont été accompagnés dans la phase du montage de projet, pour les communes de Guillestre(1), Saint-Bonnet-en-Champsaur (2), Veynes (1) et Châteauvieux (2).
- TE05 a également participé à neuf événements (réunions publiques, conseils municipaux ou table rondes).

RÉPARTITION DES SITES ÉTUDIÉS



4.4. LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE & HYDROÉLECTRIQUE

En 2014, le syndicat a engagé sa transformation pour devenir producteur d'énergie. Depuis le premier projet, à Saint-Pierre d'Argençon sur un bâtiment communal, TE05 a construit à ce jour cinq centrales photovoltaïques et une centrale hydroélectrique. Parallèlement, la SEM Hautes-Alpes Energies, créée en 2023, développe ses premiers projets.

NOS CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Après la mise en service en 2023, des centrales d'Aspremont, Aspres-sur-Buëch et Lardier-et-Valença, TE05 a engagé les travaux à Embrun et à la Roche-des-Arnauds.



La Roche-des-Arnauds

L'installation en toiture de l'école maternelle de la Roche-des-Arnauds a été mise en service en décembre 2024. Il s'agit d'une centrale photovoltaïque qui va permettre à la commune de bénéficier d'une énergie 100% renouvelable pour alimenter l'ensemble des bâtiments communaux.



Embrun

À Embrun, le projet de centrale photovoltaïque sur la toiture du hangar à plaquette suit son cours. Au 31 décembre, il était en attente du raccordement par Enedis.

PARTICIPATION DANS LES CENTRALES VILLAGEOISES

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. TE05 en est partenaire puisqu'il est entré au capital d'ENERGUIL (889 parts sur 2690, soit 44 450€), Énergies collectives (720 parts / 2 560 pour 36 000€) et ERDG (137 parts / 6 850€).



Le potentiel hydroélectrique est important dans le département des Hautes-Alpes et TE05 a pleinement investi ce champ de production. Cette action, en milieu de montagne, se fait dans le respect total des lieux et de l'environnement.

Le syndicat accompagne les communes dans leurs projets et développe son expertise. Voici l'état d'avancement des différents projets et réalisations :

LES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES



LA PRODUCTION DE LA CENTRALE DE CHAMPOLEON EN 2023

Mise en service en 2022, la centrale de Champoléon est une réalisation exemplaire du syndicat. En 2024, elle a produit 769 MWh. La vente d'électricité a représenté 102 531 € et l'excédent net sera réparti entre la commune (78 %), l'ASA (10 %) et TE05 (12 %).

TE05, PROPRIÉTAIRE DE LA CENTRALE DU DÉVEZET : LE PROJET EST LANCÉ

En décembre 2022, le syndicat est devenu propriétaire du bâtiment et du matériel. En 2023, la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance a opté pour le type de portage juridique qu'elle compte mettre en place pour que la centrale puisse être réhabilitée. TE05 a racheté le local turbine et les équipes ont réalisé un diagnostic de la partie électrique et mécanique. En 2024, les équipes de TE05 ont démantelé tous les organes électriques obsolètes en parallèle d'une commande de prestation à un bureau d'études afin de finaliser les différentes variantes possibles du projet par rapport à sa configuration géographique et les usages associés.

LES ORRES - PARTICIPATION DE TE05 À LA STÈ HYDROÉLECTRIQUE DE L'EYSSALETTE

Après plusieurs années d'étude, l'année 2024 a marqué la pose de la première conduite. Les entreprises ont su respecter le planning avec, en fin d'année, le local de turbinage hors d'eau hors d'air et les travaux de génie civil de la prise d'eau terminés. Cette année 2024 a également permis aux équipes techniques de GEG et de TE05 de finaliser les différentes conventions avec Enedis concernant le raccordement de la centrale.

À L'ÉTUDE

Les projets suivants font l'objet de notes d'opportunité ou d'études de faisabilité et verront le jour en 2025 : Chaillol (réseau canons à neige), Névache (AEP), Saint-Véran (AEP), Rosans (AEP), Saint-Jacques-en-Valgaudemar (torrent du Séchier), Saint-Jacques et Saint-Maurice-en-Valgaudemar (torrent du Chasserand), la Chapelle-en-Valgaudemar (AEP).

4.5. LES RÉSEAUX DE CHALEUR

Les réseaux de chaleur permettent de fournir de la chaleur à plusieurs bâtiments à partir de sources d'énergies locales. En 2024, conformément à la signature du protocole d'accord avec le Département (septembre 2023), Territoire d'énergie Hautes-Alpes est devenu gestionnaire du Fonds Chaleur (CCRt).

Depuis le premier réseau à Saint-Jean-Saint-Nicolas, six communes ont, au 31 décembre 2024, délégué la compétence au syndicat. Le point sur les différentes réalisations et projets :

SAINT-JEAN-SAINTE-NICOLAS

Le réseau a entamé sa cinquième saison de chauffe. La réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur a été réalisé. Il permet d'envisager l'extension de la chaufferie existante et la création de trois autres réseaux de chaleur.

BARATIER, BARATIBOIS

Tout s'est enchaîné sans difficulté pour ce projet qui concerne la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur alimentant l'école et quatre maisons. La coordination entre les différents intervenants, pour chacune des étapes (études, extension de réseau, raccordement, construction de la chaufferie et du réseau de chaleur, télégestion) a été exemplaire. Après la phase d'étude (2023), les travaux ont démarré en juin, mettant à profit



TALLARD, CHORGES, PRUNIÈRES

Les études sont en cours.

MONTGENÈVRE

La première chaufferie hybride a été mise en service fin 2024. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre TE05 et la commune de Montgenèvre (voir ci-contre).



Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)

Le CCRt est le cadre local qui permet de déployer le Fonds Chaleur de l'ADEME de façon cohérente, mutualisée, et plus accessible aux porteurs de projets. TE05 apporte ainsi conseils, accompagnements et financements ciblés. Ce dispositif innovant vise à mobiliser les ressources locales et durables, offrant une solution concrète pour la transition énergétique. Il permet de réduire les consommations et d'investir dans les infrastructures d'avenir. En 2024, 94 collectivités ont été accompagnées.

4.6. LA RÉNOVATION THERMIQUE

La compétence Rénovation énergétique de TE05 fait suite à un partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Grand Briançonnais dans le cadre de son programme Leader. La compétence a ensuite été étendue à toutes les communes.



L'AVANCEMENT DU PROJET DE RÉNOVATION THERMIQUE DE ROCHEBRUNE



nov du bouquet énergétique (p. 63). Il s'agit d'un mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovation thermique de bâtiments publics qui permet d'assurer, pour le compte de la commune, un mandat de maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux.

LES MANDATS CONFIÉS PAR LES COMMUNES EN 2023-2024

Vars (mairie), Villard Saint-Pancrace (salle Saint-Paul), Névache (conduite d'opération du futur bâtiment de la mairie) et Saint-Michel de Chaillol (tennis club : rénovation thermique et mise en place de photovoltaïque en toiture).

La commune de Rochebrune a été l'une des premières à conventionner avec TE05 pour la réalisation d'une analyse énergétique globale (septembre 2021). Le rapport de cette analyse, présenté en décembre 2021, a mis notamment en évidence le potentiel énergétique de rénovation des bâtiments communaux hébergeant la mairie, deux logements et une salle.

En 2022, le conseil municipal confiait la réalisation des travaux à TE05. Après de nombreux échanges permettant d'adapter le projet aux besoins et contraintes, la consultation a été lancée fin 2023 et les travaux ont pu démarrer en mai 2024 pour se poursuivre tout au long de l'année. Ils comprennent la création d'une chaufferie collective, une isolation par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles et la mise en place d'une ventilation.

4.7. LES SITES ISOLÉS



Le service public de l'électricité est dû sur l'ensemble du territoire national. Lorsque les coûts de raccordement sont prohibitifs car le site est trop éloigné du réseau, il convient de s'orienter vers des solutions de production sur place (photovoltaïque, petite hydroélectricité...).

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, TE05 intervient depuis de nombreuses années auprès des refuges des Hautes-Alpes.

L'électrification des sites isolés à partir d'énergies renouvelables constitue une alternative crédible au développement du réseau public de distribution d'électricité. Les techniques de production, dorénavant très au point, présentent des avantages, tant en termes économiques que de préservation des paysages.

Dans le cas d'installations photovoltaïques, les générateurs, propriété du syndicat, sont intégrés au patrimoine de la concession et sont exploités par Enedis qui conclut un contrat de fourniture avec l'usager, suivant le principe de péréquation tarifaire.

LE PÔLE INNOVATION DE TE05

Oser, expérimenter, innover pour nos territoires

Territoire d'énergie Hautes-Alpes s'engage dans la recherche et l'innovation et souhaite développer, avec les communes et les intercommunalités, de nouveaux modèles. Ce positionnement, affirmé depuis plusieurs années, s'est concrétisé en 2023 par la création d'un pôle dédié. Son rôle est d'accompagner les communes et les intercommunalités sur des projets en lien avec la transition énergétique et la résilience des réseaux.

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE DANS LE HAUT-BUËCH



En 2024, TE05 a poursuivi l'accompagnement du projet d'autoconsommation collective qui avait été lancé en 2023 sur huit communes du Buëch: Aspremont, Aspres-sur-Buëch, La Baume, La Haute-Beaume, La Faurie, Montbrand, Saint-Julien en Beauchêne, Saint-Pierre

d'Argençon.
À la suite d'une première restitution en décembre 2023, les élus ont souhaité que le rendu définitif soit présenté lors d'une réunion ouverte à tous; celle-ci s'est tenue le 13 février 2024 sur la commune de La Faurie. Dans une vo-

lonté de transparence et de participation à la décision, les habitants des huit communes avaient été invités. Le projet a été accueilli très favorablement, permettant ainsi d'engager une phase plus opérationnelle.

Durant l'année 2024, les études techniques et notamment le choix des sites de production ont été affinés et les nécessaires étapes administratives ont été lancées, avec la délibération de chaque conseil municipal en faveur de ce projet et du partenariat avec TE05 pour le développement de l'opération puis la mise en place en juin 2024 d'un comité de pilotage composé de représentant de chaque commune et de TE05. Ce CoPil s'est réuni régulièrement pour suivre l'avancée du projet.

L'HYDROGÈNE À L'ÉTUDE

Le pôle Innovation a également accompagné la Communauté de Communes Buëch Dévoluy pour une évaluation de potentiel d'un écosystème Hydrogène sur la friche industrielle de Veynes. L'étude d'opportunité de production sur ce site et de ses usages sur l'ensemble du département a été

menée, avec plusieurs réunions de concertation. Si cette approche n'a pas permis de dégager suffisamment de données, le contexte national et régional et la volonté locale incitent à poursuivre la réflexion. Une nouvelle orientation est envisagée, impliquant cette fois un maximum d'acteurs, et

devrait voir le jour en 2025. TE05 a créé une commission Hydrogène avec plusieurs élus intéressés pour avancer sur le développement de ce vecteur. Cette commission sera animée par Charlène Sagnol, responsable du pôle Innovation.



LA CHAUFFERIE HYBRIDE À MONTGENÈVRE

Le projet est une première à l'échelle régionale et au-delà. Il s'inscrit dans un ambitieux partenariat entre TE05 et la commune de Montgenèvre, visant à concilier développement et résilience énergétique. Plusieurs actions ont été menées depuis 2021, dans différents domaines.

Le centre balnéologique de Durancia a fait l'objet de plusieurs études et interventions. Un audit des installations techniques a permis, dans un premier temps, d'évaluer le potentiel d'optimisation et de définir un plan d'actions pour réduire les consommations énergétiques et l'empreinte carbone. En 2022, la commune a transféré à TE05 sa compétence Chaleur, engageant ainsi une vaste réflexion qui a abouti, fin 2023, au projet de chaufferie hybride propane/gaz vert. Cette solution présente le double avantage d'être la plus neutre en carbone - tout en conservant les équipements thermiques en place – et de permettre la réduction des émissions à l'usage. Pour concrétiser le projet, TE05 a engagé un partenariat avec Bulane et De Dietrich, du groupe BDR THERMEA, afin de mettre en œuvre leur solution d'hybridation du gaz par de l'hydrogène produit *in situ*, à la demande et sans stockage, per-

mettant ainsi une production de chaleur performante et décarbonée.

Une demande de dérogation préfectorale a été déposée pour poursuivre l'expérimentation sous le statut de « démonstrateur ». En 2024, après plus d'une année d'étude, le projet a été concrétisé en plusieurs phases, notamment:

- l'installation de la centrale photovoltaïque en toiture-terrasse en autoconsommation collective entre la chaufferie, le centre Durancia, l'école et l'espace Prarial;
- les travaux de la nouvelle chaufferie, d'abord en Isère avec l'entreprise STREIFF de St-Martin-le-Vinoux (38), puis sur site;
- la mise en service en novembre.



La chaudière et l'électrolyseur
EvHydens HeaVY

Une première en France! La centrale photovoltaïque est équipée par le fabricant d'un capteur de pression permettant de suivre en temps réel la pression exercée par la neige sur les panneaux.

5. RESSOURCES HUMAINES & FINANCES



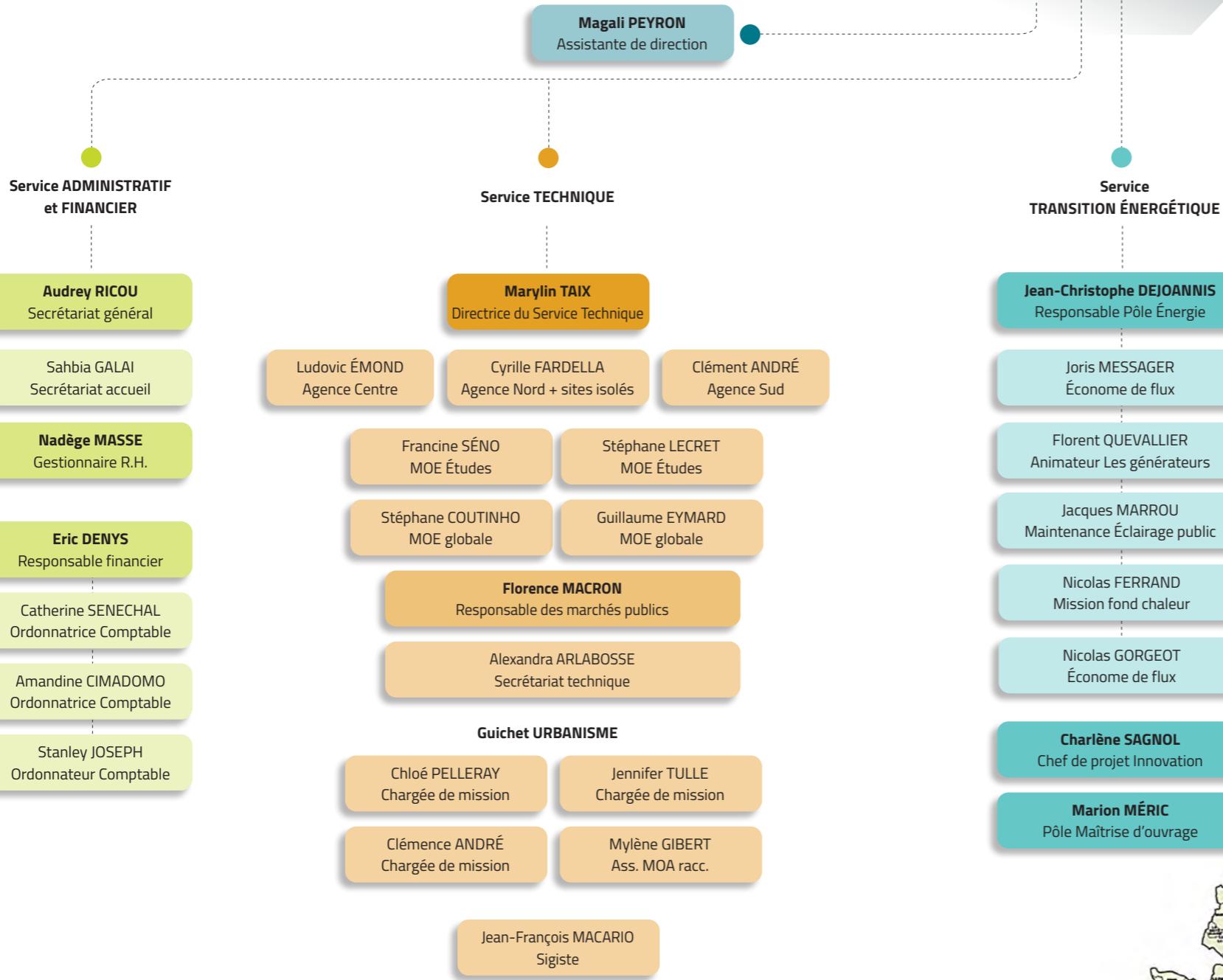
L'évolution des compétences, depuis 2012, s'est accompagnée d'un développement des moyens humains et financiers du syndicat. Ceux-ci ont permis de conforter les missions historiques et d'étoffer l'équipe pour conforter notre engagement en faveur de la transition énergétique.

Au fil des ans, l'équipe du personnel a été renforcée, passant de 12 agents en 2012 à 34 agents en 2024. La recherche d'une pluridisciplinarité, permettant d'aborder l'énergie et sa transition sous différents aspects (production, distribution, maîtrise de la demande énergétique...), s'est traduite par plusieurs recrutements qui positionnent aujourd'hui TE05 comme un expert dans le domaine de l'énergie.

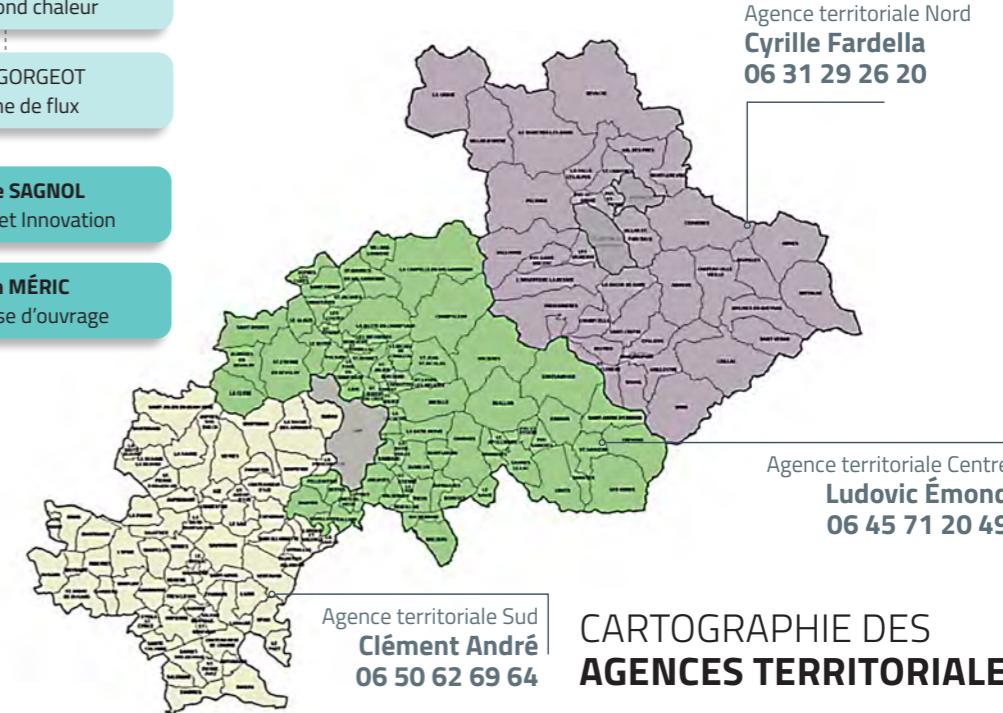
Le budget a également suivi cette évolution et se compose aujourd'hui du budget principal et de trois budgets annexes.

5.1. UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE AU SERVICE DES COMMUNES ET DU TERRITOIRE

Organigramme au 31 décembre 2024



Au 31 décembre 2024, TE05 comptait un effectif de 34 agents. Notre équipe se compose de plusieurs services qui permettent de proposer aux communes et aux territoires le meilleur accompagnement possible, qu'il s'agisse de distribution d'électricité, de mobilité, d'éclairage public ou de transition énergétique. Nous tenons également à préserver l'organisation territoriale, avec les agences Nord, Centre et Sud. Elles permettent d'être au plus près du terrain et des besoins des communes et d'assurer un suivi spécifique des besoins et des projets, favorisant ainsi une meilleure prise en compte des enjeux locaux.



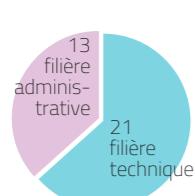
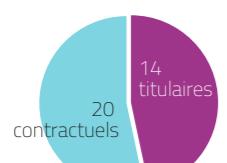
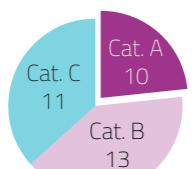
CARTOGRAPHIE DES
AGENCES TERRITORIALES



LE BILAN SOCIAL

34 agents dont deux en disponibilité et un en détachement.

Effectifs par catégorie



LE SENS DU SERVICE PUBLIC !

Territoire d'énergie Hautes-Alpes, c'est une équipe engagée et compétente. Depuis 2012, le syndicat a connu une évolution majeure, avec une expansion significative de ses domaines de compétence et un nombre d'agents qui a été multiplié par trois. En 2024, cette évolution s'est traduite par de nouvelles embauches qui nous permettent d'étendre notre action et d'améliorer notre accompagnement.

Les agents de TE05 sont pleinement investis dans l'exercice de leur mission et se sentent au service des territoires et de la population des Hautes-Alpes. Par leur engagement, ils œuvrent à l'émergence et au développement de systèmes énergétiques plus sobres et plus efficaces.

La politique de formation continue d'être très présente et les agents sont encouragés à se perfectionner et évoluer dans leurs métiers et pratiques. Le budget formation s'est élevé à 28 559 € avec 32 formations effectuées représentant 39 jours (32 agents concernés). Concernant le bilan social, l'équipe parvient à préserver les équilibres et la diversité des profils au sein du groupe constitue une réelle richesse.

Merci à tous !

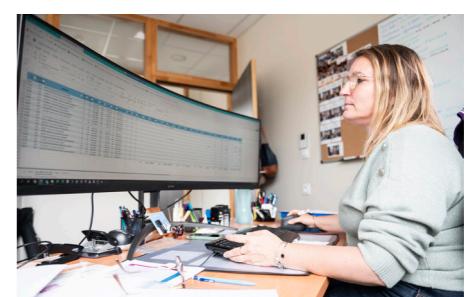


ARRIVÉES ET DÉPARTS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

Clémence André a rejoint le Guichet Urbanisme le 1^{er} janvier 2024.

Deux arrivées ont renforcé l'équipe de la Transition énergétique : **Nicolas Ferrand**, depuis le 12 février, en tant que chef de mission Fonds Chaleur et **Nicolas Georgeot**, le 1^{er} juin, comme économie de flux.

Nicole Monard, directrice administrative et financière a rejoint une autre collectivité en juillet 2024.



UNE PAGE SE TOURNE

Après 20 ans d'engagement au service du syndicat d'énergie qu'il a fait évoluer toutes ces années, **Stéphane Raizin** a quitté ses fonctions de directeur général des services et rejoint la SEM Hautes-Alpes Énergies en février 2024 par voie de détachement.

Arrivé en 2004 comme directeur du service technique - la Fédération départementale de l'électricité (FDE05) comptait alors six agents - il succéda à M. Ribérolle au poste de directeur en 2013 après avoir suivi et organisé la fusion des syndicats primaires et créé le SyME05. Dès lors, il n'a cessé de développer les compétences du syndicat, le portant à un effectif de 34 personnes. Le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes s'est engagé, grâce à son action infatigable, dans la transition énergétique et dans l'innovation tout en maintenant, comme un socle indispensable, les missions historiques du syndicat.

Merci Stéphane pour toutes ces années !

5.2. LES FINANCES

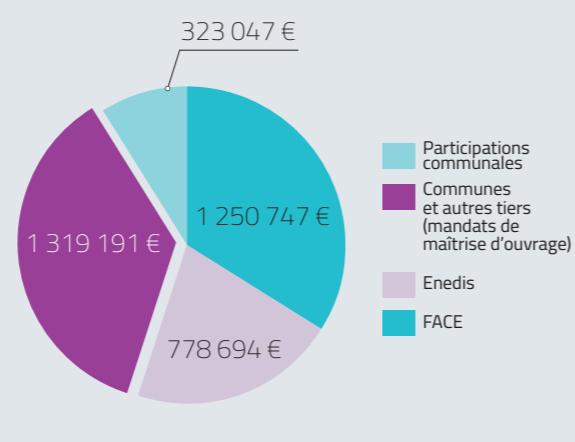
Le syndicat confirme une situation financière solide qui lui permet de continuer à investir dans les réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public, tout en planifiant de nouveaux investissements dans la production d'énergie renouvelable et la transition énergétique.

LES PRINCIPALES TENDANCES DE 2024

- Le Compte financier unique fait ressortir un cumul des excédents à hauteur de 2,7 millions d'euros.
- L'investissement représente plus de 60 % des dépenses réalisées : **7 232 665 € en 2024 contre 7 260 033 € en 2023.**
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 4 058 852 € (3 811 687 € en 2023) et les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation : 5 121 637 € (4 851 262 € en 2023). Le produit de la Taxe sur la consommation finale de l'électricité représente 80% des recettes du syndicat.** Pour mémoire, 20 % du produit de cette taxe sont reversés aux communes (783 242 €)
- en 2024), ce qui est une particularité du syndicat. Depuis 2020, 6 % de cette taxe est directement allouée au budget eborn.
- L'endettement est maîtrisé et concerne les quatre budgets du syndicat :
 - Eborn**
Capital restant dû: 408 922 €
Échéance annuelle: 36 607 €
 - Réseau de chaleur**
Capital restant dû: 191 311 €
Échéance annuelle: 14 653 €
 - Production ENR**
Capital restant dû: 706 080 €
Échéance annuelle: 46 423 €
 - Budget principal**
Capitaux restant dus : 3 995 109 €
Échéances annuelles: 274 595 €

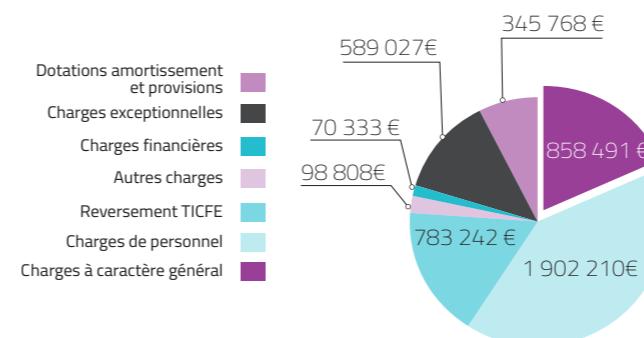
LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE

Les travaux entrepris sur les réseaux représentent annuellement 4,5 millions d'euros, ce qui positionne TE05 comme l'un des principaux investisseurs du département. Ces travaux bénéficient de financements précis selon le type d'opérations programmées. En 2024, le montant total des subventions s'est élevé à près de 3,67 millions d'euros ainsi répartis :

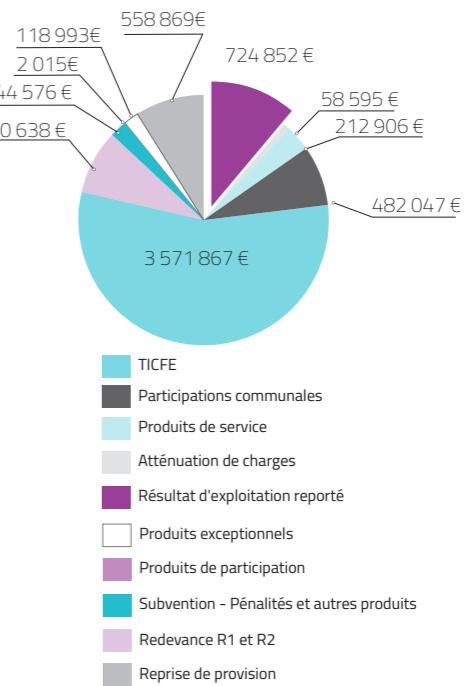


LE BUDGET PRINCIPAL

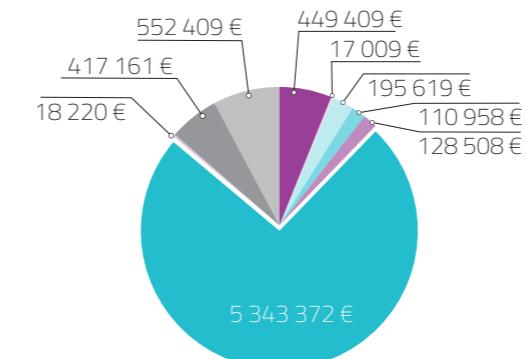
L'excédent de fonctionnement 2024 s'est établi à 1 032 628,46 € avec un excédent cumulé de 1 757 480,45 €. L'exercice s'est clôturé par un déficit d'investissement de 117 469,13 € avec un excédent d'investissement cumulé de 971 692,06 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 2 729 172,51 €.**



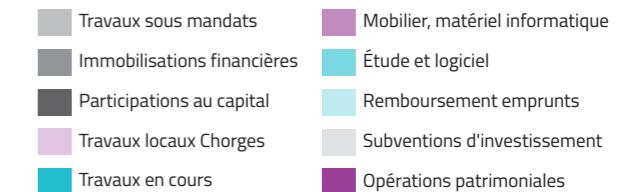
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 4 647 879 €



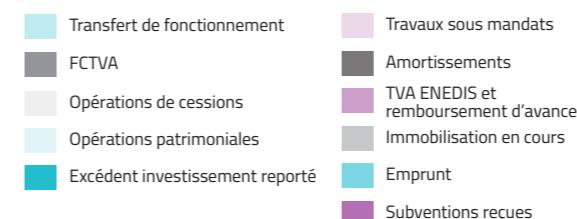
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 6 405 358 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 7 232 665 €



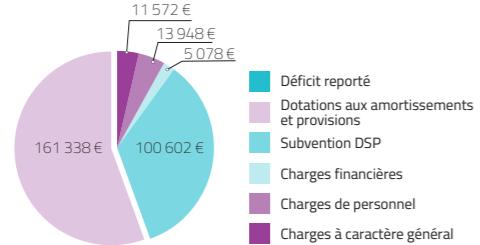
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 8 204 358 €



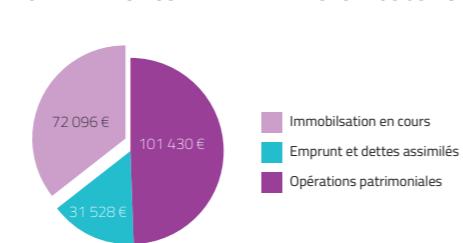
LE BUDGET EBORN

L'exercice 2024 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 46 374 € avec un excédent cumulé de 185 952 € et un excédent d'investissement de 4 366 € avec un excédent d'investissement cumulé de 264 450 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 450 402 €.**

TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 292 538 €



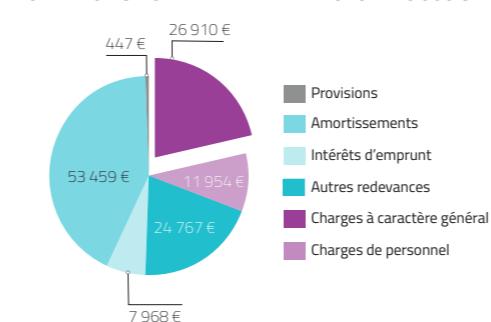
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 205 054 €



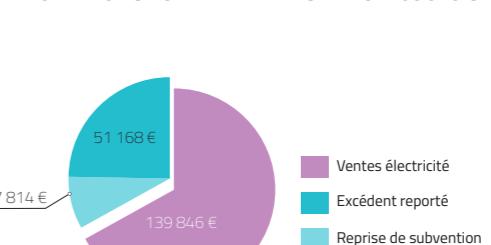
LE BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'exercice 2024 s'est clôturé par un déficit de fonctionnement de 154 € avec un excédent de fonctionnement cumulé de 890 €, et un excédent d'investissement de 497 524 € avec un excédent d'investissement cumulé de 565 547 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 566 437 €.**

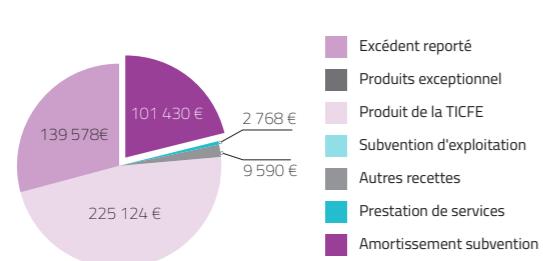
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 125 505 €



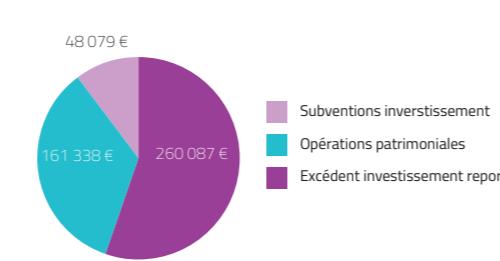
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 208 828 €



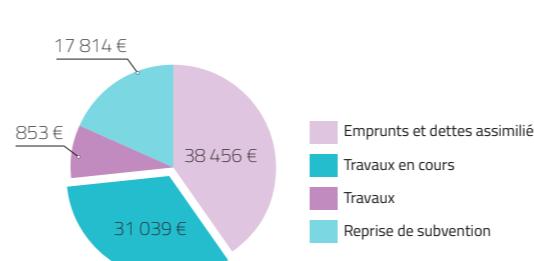
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 478 490 €



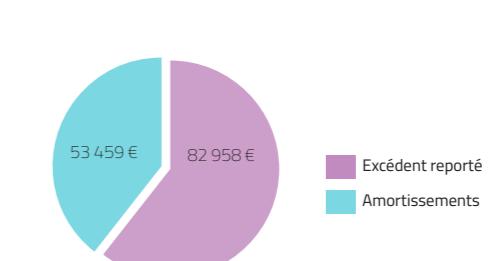
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 469 504 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 88 162 €



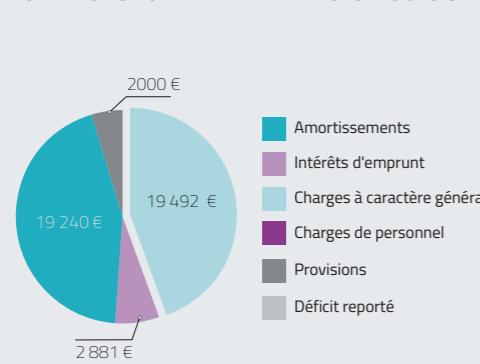
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 136 417 €



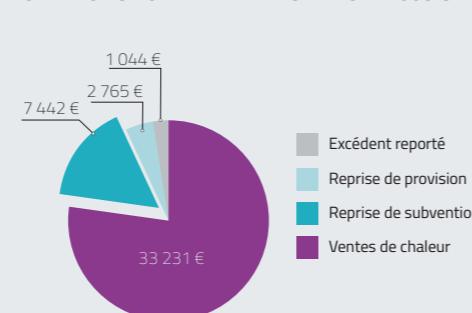
LE BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

L'exercice 2024 s'est clôturé par un déficit de fonctionnement de 154 € avec un excédent de fonctionnement cumulé de 890 € et un déficit d'investissement de 497 524 € avec un excédent d'investissement cumulé de 565 546 €. **L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 566 436 €.**

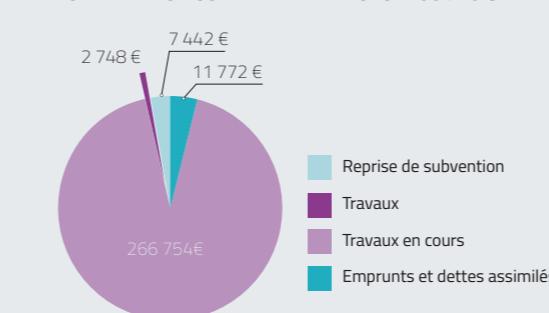
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 43 613 €



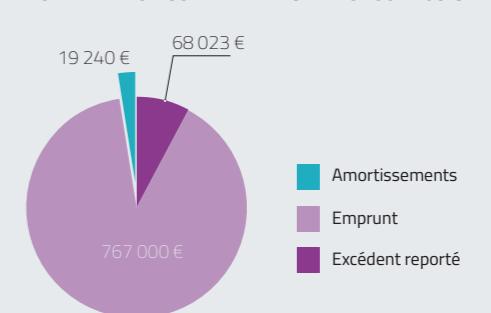
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 44 503 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 288 716 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 854 263 €



LISTE DES BORNES DE RECHARGE

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
AIGUILLES	Parking Hôpital	Accélérée
ANCELLE	Place du Groupe Scolaire	Accélérée
ARVIEUX	Parking de l'Église	Accélérée
ASPREMONT	Parking Coccimarket	Accélérée
ASPRES-SUR-BUËCH	Office de Tourisme	Accélérée
BARATIER	Rond-Point des Orres	Rapide
CEILLAC	Route de Oches	Accélérée
CERVIÈRES	Route du Col d'Izard	Accélérée
CHABOTTES	Parking Haute Plaine	Accélérée
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE	Ville Vieille	Accélérée
CHORGES	Parking des Écoles	Accélérée
CHORGES	Place du Grand Logis	Accélérée
CHORGES	La Gare	Rapide
CRÉVOUX	Pra Vesqua	Accélérée
LE DÉVOLUY	Superdévoluy - Parking Lilas	Accélérée
LE DÉVOLUY	La Joue du Loup	Accélérée
EMBRUN	Stade - Champs de Mars	Accélérée
EMBRUN	Espace de la Roche	Accélérée
EMBRUN	Esplanade de la Résistance	Accélérée
EMBRUN	Chemin du Plan d'Eau	Accélérée
EMBRUN	Route de Chalvet	Accélérée
ESPINASSES	Place Amédée Turel	Accélérée
EYGLIERS	Parking de la Gare	Rapide
GUILLESTRE	Rue de la Fontloube	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 1	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 2	Accélérée
LA BÂTIE-NEUVE	Place de la Mairie	Accélérée
LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Immeuble Les Glaciers	Accélérée
LA FARE-EN-CHAMPSAUR	Esplanade Napoléon	Rapide
LA FREISSINOUSE	Parking de la Mairie	Accélérée
LA GRAVE	Salle Polyvalente	Rapide
LA ROCHE-DE-RAME	Voie Communale 2	Accélérée
LA SALLE-LES-ALPES	Parking entre les Eaux	Rapide
LA SAULCE	La Gandiere	Rapide
LARAGNE-MONTÉGLIN	Parking Veragne	Accélérée
LARAGNE-MONTÉGLIN	Place des Lavandes	Accélérée
LARAGNE-MONTÉGLIN	Parking Veragne	Rapide
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE	Place de la Gare	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE	Rue Edward Whymper	Rapide
LE MONÈTIER-LES-BAINS	Hôtel Les Glaciers	Accélérée
LE MONÈTIER-LES-BAINS	Route de Grenoble	Accélérée
LE POËT	Place de la Bascule	Accélérée
L'ÉPINE	Place du 19 mars 1962	Accélérée
LES ORRES	Parking Horizon	Accélérée
LES ORRES	Parking Bois Means	Accélérée

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
MOLINES-EN-QUEYRAS	Clot la Chalpe	Accélérée
MONT-DAUPHIN	Le Fort	Accélérée
MONTGENÈVRE	Office de Tourisme	Accélérée
MONTGENÈVRE	Parking de l'Obélisque	Accélérée
MONTGENÈVRE	Le Peychier	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	Ultra Rapide
NÉVACHE	Office de Tourisme	Accélérée
ORCIÈRES	Parking de la Poste	Accélérée
ORCIÈRES	Merlette - Casse Blanche	Accélérée
ORPIERRE	Parking UCPA	Accélérée
PUY-SAINT-VINCENT	Le Laux	Accélérée
RÉALLON	La Station	Accélérée
RIBIERS	Place de la Fontaine	Accélérée
RISOUЛ	Office de Tourisme 1	Accélérée
RISOUЛ	Office de Tourisme 2	Accélérée
ROSANS	Camping Municipal	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Place Waldems	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Gendarmerie	Accélérée
SAINT-CHAFFREY	Le Coolidge	Accélérée
SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE	Maison du Tourisme	Accélérée
SAINT-FIRMIN	Parking sous la poste	Accélérée
SAINT-FIRMIN	ZA sous la Roche	Rapide
SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Parking de la Poste	Accélérée
SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÈNE	Aire du Beauchêne	Accélérée
SAINT-VÉRAN	Parking Beauregard	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Avenue du Faubourg	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Rue du Stade	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyer	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyer	Rapide
TALLARD	Place du Général de Gaulle	Accélérée
TALLARD	Rue du Château - Village	Accélérée
TALLARD	Parking Aérodrome	Rapide
VAL-BUËCH-MÉOUGE	Parking Mairie - Châteauneuf-de-Chabre	Accélérée
VAL-DES-PRÉS	Parking l'Enclare	Accélérée
VALLOUISE	Pelvoux	Accélérée
VARS	Office de Tourisme	Accélérée
VARS	Les Claux	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Rapide

LISTE DES AFFAIRES MISES EN SERVICE

TRAVAUX	COLLÈGE	DATE	AGENCE
ABRIÈS-RISTOLAS «Renf. poste TOLOZANE»	Guillestrois-Queyras	29/11/24	NORD
ANCELLE «Racc. The Castel poste LA RÉSIDENCE»	Champsaur-Valgaudemar	18/09/24	CENTRE
ASPREMONT «Renf. poste LA TOUR»	Veynois-Dévoluy	06/11/24	SUD
ASPRES-SUR-BUËCH «Racc. DEGASPERI poste PRE MONGIL»	Veynois-Dévoluy	08/08/24	SUD
AUBESSAGNE «Racc. TERRA ALPINA poste ODDOS»	Champsaur-Valgaudemar	03/12/24	CENTRE
AUBESSAGNE «Racc. Gras poste LES COSTES»	Champsaur-Valgaudemar	22/02/24	CENTRE
AUBESSAGNE «Racc. Pedrali poste THIERS»	Champsaur-Valgaudemar	08/04/24	CENTRE
AUBESSAGNE «Racc. JOUMOND poste LE VILLARD ST PIERRE»	Champsaur-Valgaudemar	04/12/24	CENTRE
BARATIER «Enf. HTA Haut Village poste BARATIER»	Serre-Ponçon	30/10/24	CENTRE
BARATIER «Racc. Réseau de chaleur poste BARATIER»	Serre-Ponçon	23/10/24	CENTRE
CEILLAC « Racc. SAS Les Muandes poste CHEYNET»	Guillestrois-Queyras	14/11/24	NORD
CEILLAC «Racc. STADE NORDIQUE»	Guillestrois-Queyras	18/10/24	NORD
CEILLAC «Racc. les Centaurées poste ASPHODELES»	Guillestrois-Queyras	26/02/24	NORD
CEILLAC «Racc. SIVU du Cristillan poste LAVAL»	Guillestrois-Queyras	28/11/24	NORD
CEILLAC «Renf. poste SAUME»	Guillestrois-Queyras	18/10/24	NORD
CERVIÈRES «Racc. Météo France poste LES CLAPES»	Briançonnais	10/10/24	NORD
CERVIÈRES «Racc. mairie poste CANCEL»	Briançonnais	23/10/24	NORD
CHABOTTES «Racc. Para poste HUGUES»	Champsaur-Valgaudemar	06/05/24	CENTRE
CHAMPCELLA «Racc. Roux poste VILLE»	Pays des Écrins	29/01/24	NORD
CHAMPOLEON «Enf. BT Les Clots poste CRUPILLOUSE»	Champsaur-Valgaudemar	04/04/24	CENTRE
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE «Renf poste CHÂTEAU QUEYRAS»	Guillestrois-Queyras	27/11/24	NORD
CHATEAUROUX-LES-ALPES «Racc. Leininger poste GARE»	Serre-Ponçon	18/11/24	CENTRE
CHATEAUROUX-LES-ALPES «Sécu poste ST CLAUDE»	Serre-Ponçon	03/10/24	CENTRE
CHATEAUVIEUX «Enf. Postes PIERRE TAILLEE & MARIN»	Tallard-Durance	15/03/24	SUD
CHATEAUVIEUX «Racc. 3 lots VILLARD poste LOURON»	Tallard-Durance	06/12/24	SUD
CHATEAUVIEUX «Racc. Deschamps Poste CHATEAUVIEUX»	Tallard-Durance	22/11/24	SUD
CHORGES «Renf. poste BOURG NORD - Le Marais»	Serre-Ponçon	10/12/24	CENTRE
CHORGES «Sécu poste BOURG NORD - Le Marais»	Serre-Ponçon	10/12/24	CENTRE
CHORGES «Racc. Jardins de Chabrieres poste BATARDES»	Serre-Ponçon	16/02/24	CENTRE
CHORGES «Racc. les Restanques poste HLM CHORGES»	Serre-Ponçon	26/06/24	CENTRE
CHORGES «Renf. poste BATARDES»	Serre-Ponçon	16/02/24	CENTRE
CHORGES «Renf. poste HLM CHORGES»	Serre-Ponçon	26/06/24	CENTRE
ÉOURRES «Racc. CHAPUT poste LE TERON	Rosanais-Buëch	12/04/24	SUD
ESPARRON «Racc. ORANGE - Champ Putier»	Tallard-Durance	11/01/24	SUD
ESPINASSES «Enf. BT Imp du Rocher poste ESPINASSES»	Val d'Avance	13/06/24	CENTRE
ESPINASSES «Racc. Siguenza poste L HOTEL»	Val d'Avance	10/07/24	CENTRE
EYGLIERS «Enf. Chef-lieu poste ALAYS»	Guillestrois-Queyras	01/03/24	NORD
EYGLIERS «Racc. Plan d'eau poste CANOE»	Guillestrois-Queyras	10/06/24	NORD
FOREST-ST-JULIEN «Renf. poste MANSE Église»	Champsaur-Valgaudemar	23/05/24	CENTRE
FOUILLOUSE Racc Nicollet poste FOUILLOUSE	Tallard-Durance	16/09/24	SUD
FOUILLOUSE «Racc. TDF poste TOURNOUX»	Tallard-Durance	13/09/24	SUD
FURMEYER «Racc. ASA DE LA BEOUX - Les Fauries»	Veynois-Dévoluy	03/07/24	SUD
JARJAYES «Racc. FREE Sagnas des Mollieres»	Tallard-Durance	10/06/24	SUD
LA BÂTIE-MONTSALÉON «Racc. S & R poste LA CATALANE»	Rosanais-Buëch	11/09/24	SUD
LA BÂTIE-NEUVE «Racc. Arico poste LES BORELS»	Val d'Avance	09/08/24	CENTRE
LA BÂTIE-NEUVE «Racc. Les Peupliers - PRE LA CLEF»	Val d'Avance	18/07/24	CENTRE
LA BÂTIE-NEUVE «Racc. SCI VET INNOV poste COLON»	Val d'Avance	22/03/24	CENTRE
LA BÂTIE-NEUVE «Racc. WC Place de la Gare»	Val d'Avance	25/03/24	CENTRE
LA BÂTIE-NEUVE «Renf. poste LES AUBINS»	Val d'Avance	08/08/24	CENTRE
LA BÂTIE-VIEILLE «Racc. Boisseranc poste TRUCHON»	Val d'Avance	06/06/24	CENTRE
LA BEAUME «Enf. BT poste LA BEGUE»	Veynois-Dévoluy	05/11/24	SUD
LA FAURIE «Racc. Orange poste LA VALETTE»	Veynois-Dévoluy	19/03/24	SUD
LA FREISSINOUSE «Enf. Poste LA SELLE T2»	Tallard-Durance	25/03/24	SUD
LA FREISSINOUSE «Racc. Lot Le Clos de la Selle»	Tallard-Durance	25/03/24	SUD
LA FREISSINOUSE «Renf. Poste LA SELLE»	Tallard-Durance	26/03/24	SUD
LA FREISSINOUSE «Racc. BOUYGUES poste LES RICHIERS»	Tallard-Durance	10/07/24	SUD
LA FREISSINOUSE «Racc. Réservoir poste CHÂTEAU»	Tallard-Durance	24/01/24	SUD
LA GRAVE «Racc. FEGE poste VENTELON»	Briançonnais	31/10/24	NORD
LA ROCHE-DE-RAME «Racc. Nadiras poste BATHEOUD »	Pays des Écrins	25/09/24	NORD
LA ROCHE-DE-RAME «Racc. TERRAZ poste GOUTAIL»	Pays des Écrins	17/12/24	NORD
LA ROCHE-DE-RAME «Racc. LAROCHE poste ALLEZABRE»	Pays des Écrins	06/06/24	NORD
LA ROCHE-DES-ARNAUDS «Racc. Ringenbach TOURNILLONS»	Veynois-Dévoluy	09/12/24	SUD
LA ROCHE-DES-ARNAUDS «Renf. poste LA PLAINE T2»	Veynois-Dévoluy	22/02/24	SUD
LA ROCHETTE «Racc. Lot Le Domaine des Chénées»	Val d'Avance	04/04/24	CENTRE
LA ROCHETTE «Renf. poste PONT SARAZIN»	Val d'Avance	15/05/24	CENTRE
LA SALLE-LES-ALPES «Racc. MIRGAUX poste LA FORET»	Briançonnais	03/09/24	NORD
LA SALLE-LES-ALPES «Racc. Mairie Le Pontillas»	Briançonnais	19/07/24	NORD

LA SAULCE «Racc. 2 lots Pirloui poste DESSOUBRE	Tallard-Durance	04/11/24	SUD
LA SAULCE «Sécurisation poste LA LAUZE»	Tallard-Durance	21/11/24	SUD
LARAGNE «Coord BT Av de Grenoble poste FELIX»	Rosanais-Buëch	06/06/24	SUD
LAZER «Sécurisation poste LES SAUZIERS»	Rosanais-Buëch	05/07/24	SUD
LE DÉVOLUY «Racc. SERRES poste FESTRE»	Veynois-Dévoluy	09/01/24	SUD
LE DÉVOLUY «Racc. LAFONT poste LE COLOMBIER»	Veynois-Dévoluy	27/06/24	SUD
LE GLAIZIL «Racc. Calvat poste POUILLARDENC»	Champsaur-Valgaudemar	25/10/24	CENTRE
LE GLAIZIL «Enf. BT Poste LESDIGUIERES»	Champsaur-Valgaudemar	20/12/24	CENTRE
LE MÔNETIER-LES-BAINS «Racc. SIVM»	Briançonnais	06/09/24	NORD
LE MÔNETIER-LES-BAINS «Renf. poste ROCHAMONT DIGITALE	Briançonnais	06/06/24	NORD
LES ORRES «Enf. BT Postes SAGNETTES et LA LOUBIERE	Serre-Ponçon	11/10/24	CENTRE
LES ORRES «Enf. BT poste VIERE»	Serre-Ponçon	01/03/24	CENTRE
LES ORRES «Racc. Le Cœur du Mélezet»	Serre-Ponçon	15/10/24	CENTRE
LES ORRES «Racc. les cabanes de Mélizia Ps HORIZON»	Serre-Ponçon	05/11/24	CENTRE
MANTEYER «Racc. Ghinozzi poste LES ALLEMANDS »	Veynois-Dévoluy	30/07/24	SUD
MONTCLUS «Racc. FREE poste ISNARD»	Rosanais-Buëch	02/04/24	SUD
MONTGENÈVRE «Racc. Camping des Alberts»	Briançonnais	11/10/24	NORD
MONTGENÈVRE «Racc. DURANCIA»	Briançonnais	05/04/24	NORD
MONTGENÈVRE «Racc. SCI LAURENT poste RUNE»	Briançonnais	23/05/24	NORD
MONTMAUR «Racc. Regniez poste la BRILLANNE»	Veynois-Dévoluy	12/02/24	SUD
MONTMAUR «Sécurisation poste SERRE AURIAC»	Veynois-Dévoluy	19/01/24	SUD
NEFFES «Racc. Bravo poste LES DEVES»	Tallard-Durance	02/07/24	SUD
NEFFES «Racc. lotissement l'AUCHE	Tallard-Durance	07/11/24	SUD
NEFFES «Racc. MAUCCI poste NEFFES	Tallard-Durance	04/06/24	SUD
NEFFES «Racc. Panossian Poste LE BOSQUET»	Tallard-Durance	25/09/24	SUD
NEFFES «Racc. VANVOOREN poste LE BOSQUET	Tallard-Durance	13/06/24	SUD
NEFFES «Renf. poste Les DEVES»	Tallard-Durance	20/09/24	SUD
NÉVACHE «Racc. Casanova poste CHARDONNET»	Briançonnais	03/12/24	NORD
ORCIÈRES «Renf. poste BOUSENSAYES»	Champsaur-Valgaudemar	28/11/24	CENTRE
PRUNIÈRES «Racc. ARNAUD poste L ETOILE»	Serre-Ponçon	24/09/24	CENTRE
PUY-ST-VINCENT «Renf. poste RICOU»	Pays des Écrins	05/07/24	NORD
RÉALLON «Renf. poste LES GOURNIERS T2»	Serre-Ponçon	26/06/24	CENTRE
RISOU «Racc. RCV les terrasses de RISOU»	Guillestrois-Queyras	18/07/24	NORD
ROSANS «Racc. Buchard poste IMP ROSANS»	Rosanais-Buëch	13/08/24	SUD
ROSANS «Racc. Orange poste PIERAUCHE»	Rosanais-Buëch	24/09/24	SUD
ROUSSET «Enf. HTA Château Tr2»	Val d'Avance	04/03/24	CENTRE
ROUSSET «Racc. Culoma poste CELLIER DE ROUSSET»	Val d'Avance	29/03/24	CENTRE
SAINT-ANDRÉ-D'EMBRUN «Racc. Grosbout LES AUGIERS»	Serre-Ponçon	02/08/24	CENTRE
SAINT-BONNET «Racc. Clos JG poste SAINT BONNET»	Champsaur-Valgaudemar	16/07/24	CENTRE
SAINT-BONNET «Racc. Franciosa poste DOMAINE»	Champsaur-Valgaudemar	25/10/24	CENTRE
SAINT-BONNET «Racc. STEP poste LES INFOURNAS BAS»	Champsaur-Valgaudemar	23/01/24	CENTRE
SAINT-BONNET «Racc. Motte poste GA »	Champsaur-Valgaudemar	11/07/24	CENTRE
SAINT-BONNET «Suppression Poste Tour PARRET»	Champsaur-Valgaudemar	10/09/24	CENTRE
SAINT-CHAFFREY «Racc. Hameau Les Eduits»	Briançonnais	14/10/24	NORD
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS «Racc. Orange Les Fonts Claires»	Val d'Avance	24/05/24	CENTRE
SAINT-FIRMIN «Sécurisation poste LOT CHAIX»	Champsaur-Valgaudemar	17/07/24	CENTRE
SAINT-JEAN ST-NICOLAS «Racc. ZAE des Foulons»	Champsaur-Valgaudemar	13/05/24	CENTRE
SAINT-JEAN ST-NICOLAS «Racc. ZAE des Foulons»	Champsaur-Valgaudemar	27/05/24	CENTRE
SAINT-MAURICE-EN-VALGO «Racc. Orange Terroir d'en Bas»	Champsaur-Valgaudemar	16/09/24	CENTRE
SAINT-SAUVEUR «Racc. PUIG poste COMBE BELLE»	Serre-Ponçon	03/10/24	CENTRE
SAINTE-COLOMBE «Enf. BT Les Begüies Tr Est»	Rosanais-Buëch	02/08/24	SUD
SAINT-VÉRAN «Racc. Météo France poste BEAUREGARD»	Guillestrois-Queyras	08/11/24	NORD
SAVINES-LE-LAC «Racc. Choulet Poste PICOUNE»	Serre-Ponçon	04/11/24	CENTRE
SERRES «Racc. COLOMBET poste CHAUCHAYS»	Rosanais-Buëch	16/10/24	SUD
SERRES «Racc. Mairie - Chauchays»	Rosanais-Buëch	24/04/24	SUD
SERRES «Renf. poste LE BEAUMONT»	Rosanais-Buëch	24/04/24	SUD
SERRES «Racc. Pompe de Relevage poste CHAUCHAYS»	Rosanais-Buëch	14/05/24	SUD
SERRES «Renf. poste CHAUCHAYS»	Rosanais-Buëch	16/10/24	SUD
SERRES «Renf. poste JARDANNE»	Rosanais-Buëch	02/09/24	SUD
SIGoyer «Racc. Bony poste COL DU VILLARD»	Tallard-Durance	29/02/24	SUD
THÉÜS «Racc. zone AU poste FORNAISSES»	Val d'Avance	21/11/24	CENTRE
VAL BËCH MÉOUGE «Racc. ORANGE poste LE PLAN»	Rosanais-Buëch	14/06/24	SUD
VAL DES PRÉS «Racc. JOURDAN poste PRAPREMIER»	Briançonnais	06/02/24	NORD
VAL DES PRÉS «Racc. SCI G-C poste ROUTAS»	Briançonnais	25/10/24	NORD
VALLOUISE PELVOUX «Renf. poste GYRONDES»	Pays des Écrins	02/12/24	NORD
VARS «Racc. 10 chalets VARSEA LODGE»	Guillestrois-Queyras	15/05/24	NORD
VARS «Racc. REYNAL Col de Vars»	Guillestrois-Queyras	17/10/24	NORD
VARS «Racc. Hélistation Mairie»	Guillestrois-Queyras	24/05/24	NORD
VENTAVON Racc. BEDERIAN poste CHEVAL	Guillestrois-Queyras	27/06/24	NORD
VEYNES «Coord Avenue des Martyrs»	Veynois-Dévoluy	06/05/24	SUD
VILLAR-ST-PANCRACE «Enf. BT Ch de Vibourelle»	Briançonnais	04/09/24	NORD
VILLAR-ST-PANCRACE «Racc. Réservoir poste BROCHET»	Briançonnais	07/05/24	NORD

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Crédits photo:

SO Dupont-Renoux, TE05, Le naturographe

Réalisation: Le naturographe



ZA La grande île Nord • 05230 CHORGES
04 92 44 39 00 • secretariat@te05.fr
www.te05.fr